

Délocalisé en haut d'un arbre...

L'histoire a plus de cent ans, c'est une fable écrite par Robert Louis Stevenson, elle s'était trouvée enfouie dans un tas de papiers et, en les rangeant, on est tombé dessus. C'est une jolie histoire.

Elle raconte la visite d'un étranger, venu d'une autre planète. Il est accueilli par un grand philosophe qui lui sert de guide. Ils arrivent, pour commencer, dans une forêt.

Qui sont ces gens? demande l'étranger.

Ce ne sont que des végétaux, lui répond le philosophe, ce sont des êtres vivants mais sans intérêt.

Je n'en sais trop rien, dit l'étranger, ils semblent avoir de très bonnes manières. Ne leur arrive-t-il jamais de parler?

Ils n'ont pas ce talent, dit le philosophe.

Pourtant, je les entends chanter, dit l'étranger.

Ce n'est que le vent qui joue avec les feuilles, répond le philosophe, je vais tout vous expliquer au sujet des différents vents, c'est très intéressant.

Cela est possible, dit l'étranger, mais j'aurais bien aimé savoir ce qu'ils pensent.

Ils sont incapables de penser, lui dit le philosophe.

Je n'en sais trop rien, rétorque l'étranger. Et puis, posant la main sur le tronc d'un arbre, il ajoute: j'aime ces gens.

Ce ne sont en rien des gens, lui dit le philosophe, suivez moi!

Ils arrivent ainsi à un pré où paissent des vaches. Ce sont des gens très sales, dit l'étranger.

Ce ne sont pas du tout des gens, dit le philosophe, qui décrit ensuite la vache en des termes très scientifiques que tout le monde depuis a oubliés. Là-dessus, ils arrivent à une ville. Les rues sont pleines d'hommes et de femmes.

Ce sont des gens fort étranges, dit l'étranger.

Ce sont les citoyens de la plus grande nation du monde, dit le philosophe.

Cela est-il vrai? dit l'étranger, ils n'en ont pas du tout l'air; je préfère quant à moi les gens avec les têtes vertes.

De ceci, on peut tirer deux, trois leçons. On a toujours intérêt à avoir de grandes piles de papiers et donc à ne rien jeter. On ne doit jamais craindre de perdre son temps en rangeant des tas de papier même si cela ne conduit qu'à bâtir de nouveaux tas qui resteront, jusqu'à la prochaine tentative de rangement, aussi inson-

dables que les premiers. Cette fois, nous cherchions des documents sur les délocalisations. Stevenson est sorti comme cela. C'est un heureux effet du hasard.

D'abord parce que l'histoire est jolie. Ensuite parce qu'elle rappelle une vérité profonde. Il faut, lorsqu'on veut bien comprendre quelque-chose, s'efforcer d'adopter le regard de l'étranger et se demander s'il n'y a pas lieu de regarder les choses différemment. Le mot d'ordre des nouvelles contestations citoyennes, aujourd'hui, est de revendiquer un autre monde. Pour cela, il faut penser autrement.

Penser différemment les délocalisations, par exemple. Au Nord, c'est une hémorragie d'emplois. Aux Etats-Unis, les projections voient 3,3 millions d'emplois disparaître dans la période 2000-2015¹ et, en France, l'inventaire fait état de 150.000 suppressions dans les ateliers et les chaînes de production ces trois dernières années². Ce sont des pans entiers de savoir-faire qui disparaissent. Et au Sud? Par une sorte d'effet miroir, on assiste au même scénario, mais à rebours: pour satisfaire les besoins de main d'oeuvre bon marché des entreprises du Nord, le Sud doit éliminer tout ce qui, chez lui, y fait obstacle, barrières tarifaires, entreprises publiques, politiques industrielles autonomes. Evoquant "la marche forcée de la liquidation du patrimoine national" de l'Algérie³, Rachid Tlemçani en fait bien ressortir l'évolution suicidaire puisque, après avoir dans un premier temps espéré éviter le bradage des secteurs stratégiques de l'économie, on s'est peu à peu orienté vers le postulat voulant que "tout est privatisable". Là, aussi, ce sont des pans entiers du tissu économique qui s'effondrent.

N'est-il pas impératif, aujourd'hui, de "penser" différemment cette évolution? Et d'abord en partant du principe qu'il n'y a, là, aucune fatalité. ■

Erik Rydberg

1. *The missing statistic: U.S. jobs gone abroad*, International Herald Tribune, 6 octobre 2003.

2. *Ces industries qui résistent au déclin*, Nouvel Observateur, 23 octobre 2003.

3. *Privatisation et nouvel ordre poitique en gestation*, bulletin du Codesria n° 1-2, 2002.



MODULE IV

Délocalisations: quelle est la responsabilité économique des entreprises ?

Introduction

Lorsqu'il est question des comportements d'entreprise dans les pays du Sud, l'attention se concentre dans l'opinion publique sur la conformité de ces comportements avec la législation sociale internationale. Ces entreprises respectent-elles les normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail, qu'on sait ratifiées par un grand nombre d'Etats de la communauté internationale ? C'est l'interdiction faite au travail des enfants et au travail forcé, c'est le droit à s'organiser syndicalement et le droit de négociation collective, etc.

Il en va tout autrement des délocalisations^(*), un des phénomènes les plus frappants de ce qu'on pourrait appeler la responsabilité, non plus sociale, mais économique des entreprises. Peuvent-elles, dans ce domaine, faire n'importe quoi ? Les Etats, les travailleurs, les citoyens n'auraient-ils plus rien à dire dès lors que l'entreprise, par ses investissements, respecte tous les prescrits sociaux dont il vient d'être question ? Même question, mais plus aiguë, lorsqu'elle déploie des pratiques qui tuent ou dégradent globalement l'emploi, modifient profondément le tissu socio-économique et culturel, contrecarrent l'action des collectivités et des Etats et refaçonnent à son gré le paysage industriel local ?

Nous avons eu ici Renault, Clabecq, Bombardier et, aujourd'hui Ford Genk : des délocalisations, par le fait du prince. Pour revenir à l'interrogation que cette Université des alternatives se propose d'approfondir : quels sont, dans le droit international, les instruments qui permettraient de placer ces entreprises – ces princes des temps modernes – devant leur responsabilité économique. Comment démontrer que les délocalisations (et la mise en concurrence des travailleurs qu'elles représentent) équivalent à un déni de droit et, partant, à un moyen de légalement s'y opposer en faisant prévaloir le droit de la collectivité.

Le droit au développement figure parmi les nébuleuses juridiques qui, évolutives à l'instar de la législation sociale internationale, constitue une des pistes qui s'offrent aux Etats, aux travailleurs et aux citoyens pour se dresser sur pied d'égalité – droit contre droit – devant les entreprises. ■

(*) Les délocalisations, aujourd'hui, c'est Nord-Sud, Sud-Sud, Est-Est, etc. ...



MODULE IV

Délocalisations: quelle est la responsabilité économique des entreprises ?

Programme

Jeudi 27 novembre 2003 - 18H00-20H30

Délocalisations et responsabilité économique des entreprises à la lumière du droit au développement

Felipe Van Keirsbilck/CSC- Jean-Pierre Dawance/FGTB

Les délocalisations ont été en tête de l'agenda des syndicats. Elles prennent aujourd'hui une ampleur sans précédent mais aussi des formes multiples inédites. Quel en est l'analyse des syndicats et quelles conclusions en tirent-ils, maintenant, dans l'urgence, et demain, dans le moyen et long terme ?

Jeudi 04 décembre 2003 - 18H00-20H30

De la responsabilité sociale à la responsabilité économique des entreprises

Gérard Fonteneau (Confédération européenne des syndicats)

La responsabilité sociale des entreprises (normes sociales, codes de conduite, labels, critères éthiques...) possède à son actif des pièges et limites dont l'inventaire ne sera pas terminé de sitôt. On y inclura volontiers l'absence de toute référence à la dimension économique des décisions posées par les entreprises...

Jeudi 11 décembre 2003 - 18H00-20H30

La responsabilité économique des entreprises: mythe et réalité

Eric De Keuleneer (professeur à l'ULB, Président de CREDIBE et de la Fondation des Administrateurs)

Peut-on parler d'une éthique de marché et que faut-il entendre par là ?
Est-il souhaitable que les entreprises soient " responsabilisées " et quels en sont les effets pervers, notamment en terme de perte de pouvoir réglementaire pour les autorités instituées ?
Peut-on parler d'un " bon " et d'un " mauvais " capitalisme ? Autant de questions qui aujourd'hui interpellent...

Jeudi 18 décembre 2003 - 18H00-20H30

Les délocalisations d'entreprises et la mise en concurrence des salariés

Claude Pottier (chargé de recherche au CNRS-Paris)

Raisons, ampleur et état des lieux du phénomène délocalisation : cette mise en concurrence mondiale des travailleurs n'exige-t-elle pas de reconsidérer les règles du jeu et, d'abord, de rappeler qu'elle ne résulte pas d'une sorte de droit divin ? Pour, ensuite, lui opposer, au regard des travailleurs du monde entier, un droit collectif au développement.

Lieu:

11.11.11 (NCOS), 11 rue de la Linière, 1060 Bruxelles (Grande salle 5ème étage)

Inscriptions au GRESEA:

fax 02.219.64.86, tél.02.219.70.76, mail gresea@skynet.be, ou sur le site www.gresea.be.

10,00 € à payer lors de la première séance.

Toute inscription donne droit à une fardé documentaire de référence.

FGTB

Contre la logique du bain de sang social

Si les délocalisations sont, au jour le jour, en tête des préoccupations du syndicat socialiste, actualité oblige, le thème ne fait plus, depuis quelques années, l'objet d'une analyse politique approfondie, ni d'un débat prospectif. Comme l'illustre l'éditorial, publié en janvier 2003 dans "Syndicat" par André Mordant et Mia De Vits devant l'annonce de la fermeture des hauts fourneaux de Cockerill à Liège, ainsi que les imposantes manifestations des travailleurs que celle-ci suscitèrent, la FGTB dispose en la matière d'une grille de lecture qui invite tout un chacun à la réflexion.

Plus de 9.500 emplois perdus: c'est ce qui attend la région liégeoise si la volonté d'Arcelor de ne pas investir dans les hauts-fourneaux liégeois parvient à se concrétiser. Un bain de sang social inacceptable et que nous n'acceptons pas. Le numéro un mondial de l'acier a annoncé sa décision avec un incroyable cynisme, n'hésitant pas à vanter l'esprit "social" dont il a fait preuve en annonçant la catastrophe dès avant l'abandon des outils. Autre manifestation de cynisme, la décision du Conseil d'administration, quoique irrévocable dans l'esprit de ceux qui l'ont prise, a été annoncée à la presse au conditionnel "pour respecter la loi Renault sur l'information des travailleurs". Ce que n'a pas rappelé Arcelor, c'est qu'au moment de la fusion, en 2001, des engagements clairs ont été pris concernant la réfection des fourneaux liégeois. Et c'est évidemment dans cette perspective de maintien d'une sidérurgie intégrée à Liège, que les travailleurs avaient

accepté le plan Delta – le xème du genre – et ses nouveaux sacrifices. Avec le soutien de tous, la Région Wallonne a logiquement décidé d'appeler Usinor, par voie judiciaire, au respect de ses engagements. Nous sommes quant à nous solidaires de toutes les actions qui seront initiées par nos centrales Métallos et S.E.T.Ca et, aussi, nous le souhaitons, par nos internationales. Le problème dépasse d'ailleurs celui de Liège puisque les autres sites continentaux, Florange, Brème et Eisenhüttenstadt sont livrés à la même enseigne, celle d'une recherche effrénée du profit sourde à toute préoccupation sociale.

Philips? Thaïlande!

Le drame qui se joue à Cockerill n'est pas isolé : le pays compte aujourd'hui 46.000 demandeurs d'emploi de plus qu'il y a un an. 46.000 fois une famille dont l'avenir s'assombrit ou se brise. La liste des entreprises fermées ou en proie à des restructurations destructrices d'emplois est trop longue pour qu'on puisse la dresser ici. Impossible toutefois de passer sous silence la mort annoncée de Philips à Hasselt, en raison de l'importance des pertes d'emploi prévues et de son impact sur la région mais aussi du motif de sa fermeture: la délocalisation en Thaïlande.

15 % de rendement...

Comme des millions d'autres de par le monde, les travailleurs de

Cockerill et de Philips sont victimes du capitalisme financier, mondialisé et dérégulé.

Depuis que raiders et Fonds de pensions, surtout américains, ont pris le contrôle des entreprises dont ils ont accéléré les fusions, l'objectif n'est plus d'installer dans une région une activité rentable.

Il est d'obtenir, à court terme, un rendement de 15 %. S'il n'est pas atteint, la sanction est immédiate : la fermeture ou la délocalisation vers un paradis fiscal et un enfer social.

C'est pourquoi, lors de notre dernier congrès, nous avons demandé que des mesures légales et réglementaires soient prises aux niveaux belge et européen pour contrer de telles opérations. Outre le renforcement du rôle des travailleurs et de leurs représentants, nous avons demandé la désignation d'un Commissaire européen aux restructurations, qui prenne en compte les conséquences sociales des décisions annoncées.

Cockerill n'est pas la propriété des seuls actionnaires d'Arcelor qui en ont pris le contrôle en 2001. Cockerill est le produit de 200 ans de savoir-faire de toute une région. ■

CNE

Le choix antiglobaliste

Délocalisations, sous-traitance, outsourcing? A la Centrale nationale des employés de la CSC, on renvoie, pour plus ample information, à cet extrait du tout récent "Lexique de la mondialisation" qui, au terme de 56 articles définissant les principaux enjeux, acteurs et concepts dégage les dix questions que la mondialisation pose au syndicalisme. Une pièce à verser au dossier.*

La mondialisation est un terme utilisé, par facilité ou par distraction, pour désigner l'extension à l'ensemble de la planète d'un mode de production (le capitalisme financier), d'une idéologie et d'une forme de gouvernement (le néolibéralisme) et de la domination culturelle, commerciale (et au besoin militaire) des pays occidentaux. *"Ce que vous appelez mondialisation n'est rien d'autre que la phase ultime de l'occidentalisation du monde"* (Expression de Sophie Bessis dans "L'occident : histoire d'une suprématie").

Elle est souvent présentée comme une nouveauté, ce qui est largement inexact, et comme un phénomène "naturel" inévitable, ce qui est faux. Sur la question de la soi-disant nouveauté, on peut assez facilement voir qu'il y a une part de continuité, une part de retour en arrière, et une part de nouveauté.

La **continuité** est celle de l'opposition de deux logiques, depuis l'apparition du mode de production capitaliste. La logique du capital fut clairement identifiée par Marx dès 1848: tout détenteur de capital veut accumuler plus de capital et, pour

cela, doit chercher des profits sans cesse croissants; toute entreprise veut s'agrandir sans cesse, par l'absorption ou l'élimination de ses concurrents; et, pour cela, toutes les entreprises veulent étendre leur marché par-delà les frontières. Face à cette volonté de domination, le mouvement ouvrier (au sens large) a opposé, depuis deux siècles, un projet social (bien-être et sécurité d'existence), politique (démocratie réelle et égalité) et culturel (droit au savoir et aux loisirs). Entre le profit de quelques-uns et la dignité de tous, le match n'a jamais cessé, et il n'est pas fini.

Le **retour en arrière** apparaît dans la prolifération d'idées et de politiques typiques du 19ème siècle, et qu'on peut résumer par la volonté de liquider les 5 éléments essentiels du "patrimoine social européen": empêcher qu'ils se généralisent au Sud et à l'Est, et les affaiblir chez nous. En ce sens, la mondialisation, si nous ne lui barrons pas la route, est ce qui permettra un jour à nos enfants de nous demander: *"pourquoi avais-tu des droits que je n'ai plus?"*

La part de **nouveauté** tient à deux éléments. Ce sont, d'une part, les formidables moyens techniques et scientifiques à la disposition des humains, moyens qui, comme toujours, peuvent servir la meilleure ou la pire des causes : Internet tisse la toile de solidarités des "forums sociaux" ... et permet de délocaliser le travail dans des dictatures à bas salaires ; la biologie permet de prévenir ou de guérir des maladies

... ou bien d'élaborer des semences "terminator" pour asservir les paysans du monde à Monsanto. Le second élément neuf est que le capitalisme a terminé d'englober la planète : le Sud est recolonisé, l'ex-URSS en cours de digestion, et la Chine sur la broche. Il n'y a (presque) plus de nouveaux marchés à conquérir, plus de frontière pour l'expansion. C'est alors que les grands prédateurs, ayant besoin de grandir sans cesse, se retournent les uns contre les autres (explosions des fusions-acquisitions depuis 1985), ou contre ce qui avait échappé au capitalisme dans nos existences (les services publics et la Sécu)

Un phénomène naturel?

Le caractère naturel et inévitable de la mondialisation est l'équivalent moderne du "droit divin" des rois de l'ancien régime: un mensonge très utile aux dominants pour faire taire les dominés ou les dissuader de penser. La mondialisation du capital résulte de choix concrets posés par des acteurs et rencontre la résistance des peuples. C'est donc un processus entièrement politique.

Acteurs

Ne pas voir qu'il y a de grands acteurs, sur la scène internationale, qui orchestrent la mondialisation et en tire profit relève de la mauvaise foi. Avec nos excuses à ceux que nous oublierions, citons les principaux: les entreprises multinationa-

les dominantes, les États occidentaux (voir G8) et les organismes supranationaux qu'ils contrôlent (principalement: OMC et FMI-Banque Mondiale), l'OTAN, à la suite de l'armée états-unienne et de son réseau militaro-industriel.

Faut-il, pour expliquer l'action coordonnée de ces acteurs très nombreux et très différents, invoquer un obscur "grand complot"? Bien sûr que non. Deux mécanismes très puissants, et bien réels, expliquent suffisamment cette coordination :

1. l'existence d'intérêts partagés; parle-t-on de complot lorsqu'un dimanche de mai l'autoroute de la mer est embouteillée? Non: on constate simplement que l'existence d'un intérêt partagé a fait agir des milliers d'acteurs "libres" comme s'ils obéissaient à un même ordre.

2. les réseaux d'influences et de lobbying: le gouvernement des USA, par exemple, est formellement souverain et indépendant des multinationales. Mais on apprend, par ailleurs, que tous ses membres siègent ou ont siégé au C.A. de multinationales, que tous ont dirigé et retourneront diriger des multinationales du pétrole, de l'armement ou de la finance ... En Europe, sous des formes un peu différentes, les aller-retour entre fonctions publiques et pouvoirs privés sont devenus la règle.

Choix

Il est impossible de décrire en un paragraphe tous les choix qui conduisent à imposer la mondialisation aux peuples qui n'en veulent pas, au Nord comme au Sud. Citons seulement les quatre choix principaux opérés depuis 25 ans. La privatisation massive des entreprises et services publics; la recolonisation du Tiers-monde, principalement par l'arme de la dette, avec le double résultat, recherché et

atteint, du pillage des ressources et de la destruction des États; l'abandon, par les États, de bon nombre de leurs prérogatives au profit d'entités privées et hors de tout contrôle démocratique, ou l'abandon, par les États de l'Union Européenne de leur autorité monétaire à la Banque Centrale Européenne; les choix politiques des gouvernements occidentaux: monétarisme, chômage de masse et abandon des politiques de plein emploi, organisation de la liquidité totale des marchés financiers ...

Résistances

Enfin, ce qui achève de donner à la mondialisation le statut d'un processus politique, donc non décidé à l'avance, c'est qu'elle suscite partout des résistances. Ainsi, même si ce terme est flou, que les puissants l'utilisent pour occulter les formes anciennes et nouvelles de l'exploitation, chacun sait désormais qu'en entrant dans le 21ème siècle c'est pour ou contre la mondialisation qu'il faut se définir. ■

** Ce lexique est disponible au prix de 7€, à la CNE : 69 rue du Page, 1050 Bruxelles. (165 pages, 3ème trim. 2003)*

Gérard Fonteneau
conseiller à la Confédération
européenne des syndicats

Une responsabilité dite sociale

Quel rapport entre délocalisations et responsabilité sociale des entreprises (RSE)? Comme pour tant d'autres mesures prises par le secteur privé, il n'y a, malgré l'impact social et économique considérable de ces dernières, aucun rapport. L'entreprise: pas responsable. Raison de plus pour analyser cette RSE qui, pour beaucoup, est devenue l'alpha et l'oméga d'une action citoyenne à l'égard des multinationales. On trouvera la version intégrale du texte qui suit, ici raccourci, sur le site du GRESEA.

La responsabilité sociale des entreprises est devenue un "must". Institutions publiques, monde des affaires, employeurs, organisations de la société civile semblent se rejoindre dans la conviction que la responsabilité sociale des entreprises est essentielle pour les politiques sociales actuelles et futures, sur tous les continents et dans tous les secteurs. Ce concept se développe dans une période où les groupes économiques et financiers multinationaux et l'économie de marché traversent une grave crise interne, dont témoignent de multiples pratiques "irresponsables", socialement et au regard de l'éthique.

L'objectif de la responsabilité sociale des entreprises est aussi soutenu, paradoxalement (car elle met en cause leur rôle régulateur et arbitral), par les pouvoirs publics nationaux et internationaux.

Il convient donc d'analyser strictement ce concept, pas toujours très précis, d'en mesurer les conséquences

sur les instruments nationaux ou internationaux et leur avenir, sur le contenu des politiques sociales.

Un mythe aussi ancien que le capitalisme

Au 19^e siècle, les travailleurs étaient considérés comme des objets, méprisés, "classes laborieuses, classes dangereuses" disait-on. Le patronat, soucieux de bonne conscience, multipliait les "bonnes œuvres", évaluées en coûts/bénéfice pour les entreprises. Ce paternalisme n'a pas tenu longtemps face aux circonstances défavorables, comme en témoigne l'histoire sociale européenne. De plus, les bons principes sont toujours avancés pour masquer les réalités. Comme le souligne le sociologue Michel Vilette: "On dit ce que voudraient entendre ceux qui souffrent d'une réalité inverse" (Le Monde de l'économie - 3.12.02)

Après la Conférence de Bandoeng (1955), d'où émerge le mouvement des non alignés, des revendications précises sont avancées par les pays du Tiers monde en vue d'un nouvel ordre économique et social international, avec des propositions de réformes structurelles dans divers secteurs, et de contrôle public des sociétés multinationales. Ces revendications deviennent très populaires dans les années 60: des négociations sont entamées entre pays industrialisés et pays du Sud, sous l'égide de la CNUCED. L'Assemblée Générale des Nations-unies décide de créer une

Commission sur les multinationales, et un centre d'études sur leurs activités. Le but est l'élaboration d'un instrument universel, soumettant les groupes multinationaux à des règles publiques.


Cependant, les négociations échouent, la Commission ONU sur les multinationales est supprimée et les réformes structurelles sont abandonnées. Ces années sont très importantes car, influencés par les milieux d'affaires, les pouvoirs publics nationaux et internationaux renoncent à établir des règles publiques pour les activités économiques et financières.

Sous la pression de l'opinion publique, particulièrement syndicale, paraissent en 1976 le *Code de Conduite sur l'investissement international et les entreprises multinationales*, et en 1977 la *Déclaration de principes tripartite sur les multinationales et la politique sociale*. Ces deux textes sont sans valeur juridique et leurs effets pratiques sont peu concluants: on ne revient pas sur les licenciements ou les restructurations, constituant le droit intangibles des entreprises. Des instruments normatifs publics et contraignants, sont remplacés par des substituts, des "soft law" (loi "molle", loi douce non contraignante).

Que signifie le "concept"?

Tentons une définition :

"La responsabilité sociale des entreprises consiste à ce qu'elles définissent par elles-mêmes, unilatéralement et de façon volontaire, des politiques sociales et environne-



mentales à l'aide d'instruments alternatifs qui ne soient ni les conventions collectives, ni la législation et en offrant, pour réaliser ces objectifs, des partenariats à des acteurs multiples".

Mais sous ce vocable sont rangées des réalisations et des démarches très diverses: préoccupations morales, éthiques, "bonne gouvernance" sous forme de codes de conduite, de labels sociaux dépendant d'une loi (Belgique) ou non (Danemark) et autres.

On peut classer ces instruments sous trois rubriques principales:

1. codes de conduite, chartes et déclarations auto-proclamées : les secteurs public et privé adoptent des déclarations de principe. Ainsi, les Nations unies avec le "Global compact". Les codes et leurs critères d'évaluation sont souvent vagues. Les contrôles, souvent très flous, sont exercés de l'intérieur des entreprises ou par des organismes dépendant d'elles;
2. Fondations ou organismes indépendants, tel SA 8000 (ONG américaine Social Accountability International). Ces organismes délivrent des labels, des certificats ou offrent leurs services pour contrôler les codes de conduite des entreprises;
3. Organismes de conseils en investissement "socialement responsable", ainsi qu'agences de notation qui évaluent en matière sociale ou environnementale, et notent les entreprises.

La variété des indicateurs, la diversité des méthodes rendent peu fiables l'ensemble des contrôles. Mais un immense marché privé a émergé.

Contrôle privé ou public?

La valeur d'un système normatif tient en grande partie à son contrôle (critères précis, indépendance

des organes de contrôle, publications de ses évaluations). Or, les organes publics de contrôle se sont affaiblis depuis 20 ans, tant au Sud (mesures d'ajustement structurel) qu'au Nord (déréglementation, flexibilité du travail). Le système normatif de l'OIT s'est lui aussi affaibli, notamment par de fortes réductions budgétaires.

La sphère du droit privé s'étend désormais non seulement au choix des instruments mais aussi au contrôle, au détriment du droit public. Derrière les labels sociaux et les codes de conduite se profilent de plus en plus des agences de certification (5 grandes agences se partagent l'essentiel du marché). En 2000, 20 000 audits sociaux auraient été réalisés. C'est un marché florissant, malgré le manque de fiabilité des contrôles souvent faussés, incomplets et prédéterminés.

Les milieux d'affaires et certains gouvernements veulent obtenir la libéralisation des services, actuellement en négociation avec le cycle de Doha (AGCS).

Certains acteurs sociaux et ONG opposés à l'AGCS appuient les codes de conduite, chartes, agences de notation sociale, etc., ce qui semble paradoxal.

Pourquoi la stratégie actuelle?

Depuis des dizaines d'années, les entreprises ont plutôt démontré leur irresponsabilité. Selon l'idéologie néo-libérale, le but de l'entreprise est de maximiser les revenus des actionnaires, seul mandat éthique et social.

C'est d'ailleurs la vision très claire d'un des pères du néo-libéralisme moderne:

"Peu d'évolutions pourraient miner aussi profondément les fondations mêmes de notre société libre que l'acceptation par les dirigeants d'entreprise d'une responsabilité

sociale autre que celle de faire le plus d'argent possible pour leurs actionnaires." (Milton Friedman – *Capitalisme et Liberté*).

Le mal développement social engendre les tensions. D'où les aspirations à plus de justice sociale, au développement durable, à des comportements éthiques de la part des managers et des actionnaires des entreprises.

Cela explique l'offensive des entreprises pour se légitimer socialement, et l'envie de nombreuses associations et ONG de croire ces entreprises (dans la mesure où des réformes de type politique et les luttes sociales semblent vouées à l'échec).

Cette stratégie des entreprises veut atteindre un autre but: mettre les pouvoirs publics nationaux et internationaux hors jeu de l'économie. On les empêchent de légiférer en matière sociale ou fiscale, mais surtout on les discrédite complètement dans leur rôle essentiel d'arbitre entre intérêts divergents ou régulateurs des activités économiques, financières ou commerciales, ou dans leur rôle d'organisateur de services publics.

Ainsi, c'est le marché qui encadre la démocratie et non le contraire, comme cela devrait être en bonne gouvernance démocratique.

Outre le marketing qui veut combattre l'impression généralisée d'illégitimité du système, le capitalisme mondialisé veut imposer ses options, ses conceptions. Toutes les sociétés, tous les groupes constitués doivent partager ce consensus sans confrontation, pour aboutir à une société sans conflits, dont les valeurs, les critères sont ceux du marché.

Seuls les conflits commerciaux entre firmes, arbitrés par le marché (la bourse) ou des représentants politiques (tel l'OMC, avec son

tribunal des règlements des conflits), et les conflits individuels, privés (y compris dans le monde du travail) subsisteraient.

Les entreprises sont-elles capables de s'autoréguler comme elles le prétendent? Là encore, l'histoire économique et sociale prouve le contraire, comme récemment les scandales d'Enron, d'Ahold, Worldcom, du Crédit Lyonnais, de Vivendi, etc. C'est le capitalisme, incapable de s'autoréguler, qui engendre la méfiance. Et les mécanismes internes (conseil d'administration, conseil de surveillance, commission de bourses) n'ont pu empêcher ces scandales qui ont généré des passifs considérables. Les mesures de transparence et de contrôle, prises par les États-Unis et certains pays européens, ne sont pas de nature à éviter de tels scandales.

Dérives suicidaires

Le silence et même l'acquiescement des pouvoirs publics est assez surprenant. Il s'agit pourtant d'enjeux majeurs pour eux, par la remise en cause de leur rôle régulateur des activités humaines (y compris économiques et commerciales) au nom de l'intérêt général.

Pendant la période 1955-1975, les États s'étaient laissés convaincre (quand ils n'étaient pas complices) par le monde des affaires. Le marché ne devait pas être soumis à des règles contraignantes. Il en était de même des politiques sociales, qui pouvaient constituer des obstacles à l'efficacité économique.

Progressivement, les États prennent donc des mesures de réformes structurelles pour moderniser les sociétés. En oubliant que, si le progrès économique a permis le progrès social, le progrès social a été lui-même un facteur important de

progrès économique. La sécurité sociale, par exemple, souvent présentée uniquement comme un coût, représente par ses revenus de substitution (maladie, chômage, retraite) et sa contribution majeure à la cohésion sociale de la société, un atout essentiel pour l'économie.

Depuis plusieurs années, la Commission européenne a développé un véritable engouement pour la responsabilité sociale des entreprises. Soumise à un lobby très efficace de la CSR européenne (la Corporate Social Responsibility, qui regroupe une cinquantaine de grandes entreprises européennes), la Commission est véritablement séduite par ce qui lui apparaît comme la voie royale moderne du progrès social, responsabilisant le secteur privé et de multiples acteurs de la société civile.

Cet engagement de la Commission témoigne pourtant d'une irresponsabilité certaine. Ignorante des réalités actuelles du monde du travail, sans véritable culture sociale, elle fait preuve d'une grande naïveté ou de connivence avec le monde des affaires. Ses dérives s'étendent jusqu'au ridicule: des fonctionnaires de la D.G. Emploi et Affaires sociales n'ont-ils pas imaginé d'établir des prix ("Awards") pour les meilleures performances des entreprises, par exemple en matière d'égalité de traitement. Star Academy à l'européenne!

Depuis une dizaine d'années, les attaques et remises en cause du système normatif de l'OIT ont repris. Cette contestation est venue de certains États-membres, mais surtout des organisations d'employeurs, attaquant notamment le système de contrôle, jugé pas très objectif.

Cette remise en cause n'a pas été sans effets pratiques. Soumis à de fortes pressions gouvernementales

et surtout patronales, le BIT a finalement réformé des procédures, mais surtout réduit ses moyens humains et financiers. D'autres mesures de réduction de budget sont annoncées.


Par contre, dans la plupart des pays du Sud, les ajustements structurels de la Banque mondiale et du FMI ont supprimé tous les obstacles au progrès économique et à l'investissement, par la privatisation. Pourtant, dans ces pays, ni l'investissement, ni le progrès économique ne sont au rendez-vous! Gag?

Société civile courtisée, désemparée

Les syndicats ne peuvent, à eux seuls, représenter l'intérêt général et prendre en charge l'ensemble de la responsabilité sociale des entreprises. Dès lors, on sollicite des partenaires variés, ayant des intérêts et même des expertises dans des domaines divers: développement, environnement, droits humains, défense des consommateurs, de groupes particuliers.

Cette approche complique la mise en œuvre de la stratégie RSE, par le nombre de codes de conduite, de chartes aux objectifs divers, avec des coalitions parfois hétéroclites d'acteurs et des méthodes de contrôle disparates.

De nombreuses ONG, surtout celles qui travaillent souvent avec les syndicats dans des campagnes diverses, ont pu résister et garder leur sens critique vis à vis des entreprises "sociales". Par contre, d'autres sont tombées dans le piège, de bonne foi. Elles pouvaient s'engager, faire du bien et surtout, en avoir les moyens (les entreprises rémunèrent les prestations de ces ONG). Des associations ou ONG respectables croient trouver des terrains et des moyens d'action nouveaux, que ne peuvent plus



fournir les subventions publiques. Elles se sentent valorisées de côtoyer grandes marques et grandes entreprises, et trouvent normal leur financement ou leur sponsoring.

Ces évolutions sont-elles dues à la progression, dans les esprits, de l'idéologie néo-libérale? Cette stratégie est en tout cas un défi pour le mouvement syndical et la négociation collective.

Face à la responsabilité sociale des entreprises, les syndicats européens sont sans illusions. Certains s'estiment suffisamment forts pour détourner ces stratégies ou utiliser de nouveaux instruments en faveur des travailleurs. Quelques syndicats rêvent d'une entente avec les employeurs, en oubliant qu'un des partenaires est le plus fort.

Si les syndicats doivent dénoncer cette stratégie, il faut qu'ils soient très présents dans ce combat, avec des propositions concrètes.

Urgences démocratiques

C'est la démocratie qui est en jeu dans la responsabilité sociale des entreprises. L'entreprise privée veut prendre la place de l'Etat et des pouvoirs publics, en indiquant ses choix, en imposant ses règles non contraignantes, en organisant des contrôles privés.

Marc Sangnier, homme politique français, pacifiste et engagé socialement, affirmait à la fin des années 1950: "*la démocratie s'est arrêtée aux portes des entreprises*". C'est toujours vrai pour l'essentiel. L'entreprise reste toujours une structure féodale, hiérarchique. Elle ne doit des comptes qu'à ses actionnaires.

Le contrôle sociologique qui existait dans l'environnement de l'entreprise (localité, ville) quand le patron-proprétaire et sa famille y vivaient et étaient connus, a disparu avec les concentrations et les

constitutions de grands groupes économiques et financiers. Le capital est varié, très mobile et parfois peu identifiable, le pouvoir de décision est complexe, opaque, lointain. Les motivations des décisions (à part l'espoir de maximiser les profits) sont peu déchiffrables.

Il existe donc, dans les régimes démocratiques les plus achevés, des espaces de non-démocratie, ou du moins où la démocratie (Etat, pouvoirs publics) n'intervient que partiellement ou provisoirement. Ces mêmes entreprises utilisent d'ailleurs très largement pour leurs sous-traitances des zones de non droits: les zones franches d'exportation.

Mais les résistances sont très fortes: il a fallu plus de 25 ans pour obtenir un statut des travailleurs dans la société anonyme européenne.

La seule issue à la démocratisation des entreprises, c'est la voie contractuelle, entre partenaires responsables. Depuis 20 ans, le monde des affaires a affaibli les Conventions collectives, en refusant notamment de négocier. Les syndicats ont depuis longtemps prouvé leur capacité de négocier à tous les niveaux et de tenir leurs engagements, y compris dans des situations difficiles.

On peut tout à fait envisager des espaces plus larges de négociations avec des partenaires divers.

La gestion contractuelle de la vie en société (gestion d'immeubles collectifs, d'équipements collectifs, d'aménagement des quartiers, etc.) est certainement la voie la plus prometteuse de re-démocratisation, y compris des entreprises.

Priorités syndicales

Le mouvement syndical doit résister, s'opposer, démonter motivations et implications. Mais ce comportement n'est pas suffisant, il faut

un engagement positif sur ce terrain. Cependant, il convient de souligner l'option fondamentale du mouvement syndical: l'opposition totale à une régulation unilatérale, volontaire des entreprises et l'encadrement législatif de la responsabilité sociale des entreprises, par des accords contractuels avec les syndicats et, éventuellement, avec d'autres partenaires.

Le mouvement syndical, dans toutes ses composantes, pourrait se donner comme objectif:

Dans cinq ans, toutes les entreprises internationales auront signé des accords contractuels avec des représentations des travailleurs de toutes leurs entreprises et filiales, afin de mettre en œuvre, *au minimum*, les 8 Conventions OIT composant les droits sociaux fondamentaux.

Ces accords contractuels, applicables dans tous les lieux de travail, en dépendance avec l'entreprise, seront assortis de mécanismes paritaires de contrôle et de suivi.

Le BIT devra prendre une part active à leur mise en place.

Constituer des contre-pouvoirs dans tous les lieux de travail est l'objectif prioritaire. Outre son sens profond démocratique, ce serait la seule manière de légitimer et d'ancrer la confiance des citoyens vis à vis des entreprises. ■

Eric De Keuleneer
Professeur à l'ULB,
Président de Credibe et de la
Fondation des
Administrateurs

Quel contrôle, quelle entreprise?

Le texte ci-dessous reproduit des extraits parfois résumés de la contribution, intitulée "Aspects éthiques de la surveillance des entreprises part le marché et les fusions et acquisitions", qu'Eric de Keuleneer a faite à l'ouvrage "L'entreprise surveillée, l'éthique, la responsabilité sociale, le marché, la concurrence, les nouveaux acteurs", publié voici peu par le Cercle d'Éthique et le Centre européen du civisme aux éditions Bruylant.

Lors d'un "café éthique", une large confrontation d'idées souleva de nombreuses questions sur la responsabilité des entreprises. Le problème social lié aux fusions a été largement abordé, avec les dégâts sociaux et économiques et personnels qu'elles entraînent.

L'argument de la logique économique leur fut régulièrement opposé: tout gain de productivité suppose des pertes d'emploi, il faut les accepter ponctuellement pour maximiser la productivité, la création de valeur, et la création d'emplois ailleurs.

Le problème de la volonté de concentration de pouvoir sur le marché a été abordé, la concentration dans un secteur étant un bon moyen de réduire la concurrence et d'exploiter le consommateur. Ce type de fusion devrait être combattu par de bonnes législations sur la concurrence. Les privatisations et ouvertures des marchés ne suffisent pas toujours, car des monopoles ou oligopoles privés sont parfois plus dangereux pour le consommateur que des monopoles publics.

Le problème de la communication a aussi été abordé. Parfois des

annonces de licenciements massifs semblent destinées à séduire les marchés et faire monter des cours de bourse, cours de bourse qui semblent être devenus une fin en soi. Tant ces comportements des dirigeants, que les réactions du marché, semblent choquants à de nombreux observateurs.

De diverses façons, le problème de l'éthique et même de la viabilité de fonctionnement des marchés, et en particulier des marchés financiers, a été posé. Peut-on accepter que des entreprises soient gérées en fonction de critères définis par des marchés financiers, qui d'après certains exigent des rendements élevés sans cesse croissants jugés tous les trimestres, ce qui impose de la part des dirigeants des comportements barbares?


Le mécanisme de fusions et acquisitions facilite depuis longtemps les mutations industrielles et économiques, et est aussi utile pour le bon fonctionnement du marché des capitaux. Comment se fait-il que ce mécanisme donne aujourd'hui l'impression de générer un grand nombre d'opérations bâclées, motivées par des ambitions personnelles malsaines, néfastes pour les entreprises qu'elles impliquent?

Ecoles...

L'école néo-classique considère que les marchés offrent une éthique de fonctionnement satisfaisante lorsqu'ils sont efficaces et à la condition que leurs règles de fonctionnement s'inscrivent dans un cadre légal suffisant (...). Marx et

d'autres ont fondamentalement mis en cause l'efficacité même des mécanismes des marchés, en considérant qu'ils entraînaient des incitations à une consommation effrénée et inutile, ainsi qu'une mauvaise allocation des ressources, vers des investissements excessifs que les détenteurs du capital cherchent alors à rentabiliser en pressurant la classe ouvrière (...). Il y a aussi un courant de pensée, qui soutient que le marché permet toujours d'arriver à l'optimum, si on ne l'entrave pas par des règlements, si les droits de propriété sont protégés et si les coûts de transaction sont nuls. Quant à l'éthique, elle est rentable à long terme et donc les acteurs ont intérêt à être éthiques, dans une optique de "wealth maximisation". La recherche du profit est une des raisons d'être de l'entreprise, mais quel profit l'entreprise doit-elle poursuivre ? Y aurait-il une définition du profit "correct"? Il ne suffit pas d'instaurer la liberté des échanges pour que le marché fonctionne de façon optimale. Il faut que les agents économiques cherchent à maximiser leur bien-être, ou en tout cas leur utilité économique : les anglo-saxons parlent de "wealth maximisation" ou "utility maximisation". (...).

Karl Marx écrivait à une époque de bouleversements, de grandes entreprises dominatrices et de profits élevés. Dans l'analyse de Marx, qui s'apparente à celle des théologiens du moyen âge, il convenait de faire la distinction entre une rémunération acceptable du capital (qui était une rémunération du travail ayant



constitué le capital) et l'excès ou plus-value qui était une exploitation du travail (...).

Dans les débats publics à propos de l'objectif des entreprises, il est souvent fait référence à une dichotomie entre la "shareholder value" et la "stakeholder value". Dans le premier modèle, l'objectif de l'entreprise est une maximisation de profit et de valeur pour l'actionnaire. Dans le second modèle, l'objectif de l'entreprise est non seulement l'intérêt des actionnaires, mais celui également des clients, des fournisseurs et de la Société au sens large (...). L'optimisation du profit à long terme peut réconcilier les deux modèles, car une entreprise doit alors viser l'efficacité tout en respectant ses clients, son environnement, ses fournisseurs, et bien sûr son personnel (...). Le profit est un bon indicateur de mérite (à certaines conditions) et permet, dans ce rôle, de combiner efficacité et éthique dans une économie ouverte. Il peut aussi devenir destructeur lorsqu'il devient une fin en soi pour des catégories professionnelles entières qui y perdent tout sens éthique(...).

Monitoring par le marché

Le contrôle des sociétés cotées par d'autres sociétés pose probablement plus de problèmes qu'il n'en résout. Les deux formes les plus naturelles, et qui en général respectent le mieux les droits de propriété, sont le contrôle familial d'une part, le contrôle par une multitude d'actionnaires ou par le marché d'autre part.

Pour les grandes et très grandes sociétés le problème de choix entre les deux modèles est limité par le fait qu'il est difficile d'en être actionnaire de contrôle, étant donné les capitaux gigantesques que cela immobilise. Dans les 100, et même 500 plus grandes sociétés

du monde, la grande majorité est à actionariat dispersé et même de plus en plus dispersé. Les classements des 100 sociétés des plus admirées ou les plus respectées font aussi apparaître une majorité de sociétés à actionariat dispersé; ces classements présentent bien sûr un biais en faveur des grandes sociétés. Parmi les autres sociétés dans ces classements figurent un grand nombre de sociétés à actionariat familial.

Le contrôle des entreprises par des sociétés grands actionnaires garde des partisans et cela restera une forme de surveillance pratiquée dans divers pays. Il reste à espérer que les situations d'abus de pouvoir par ces actionnaires de contrôle soient mieux contrôlées à l'avenir que dans le passé, dans des pays comme l'Italie, la Belgique, la Corée du Sud etc. ... Il en va du respect du droit de propriété qui est essentiel pour le bon fonctionnement des marchés (...).

Félix Rohatyn écrivait en novembre 2002: *"Je crois que le capitalisme de marché est le meilleur système économique jamais inventé pour la création de richesse, mais il doit être honnête, il doit être réglementé, il doit être éthique. Les excès des dernières années montrent des échecs dans les trois domaines"*. Il est vrai que les excès sont parfois spectaculaires (...).

Par exemple, l'enrichissement spectaculaire d'un grand nombre de patrons d'entreprises et banquiers d'affaires, ou encore ces fameuses "exigences" des marchés – imposées par les fonds de pension privés aux entreprises - d'obtenir des rendements de 15% à 25% (...).

Il serait dangereux de penser que, pourvu que les marchés financiers fonctionnent bien, l'éthique des entreprises suivra automatiquement. Cette question n'est pas spécifique aux entreprises surveillées par le marché, elle concerne toutes les entreprises. Pour les entreprises

privées qui fonctionnent dans le cadre d'objectifs de profit, elle est examinée au sein d'un débat dit de la Corporate Social Responsibility (...).

Un grand nombre de mesures peuvent être prises par les entreprises et les banques elles-mêmes, mais certaines nécessitent des lois et des règlements.

Quelques propositions peuvent être avancées: le renforcement des conseils d'administration (qui devraient être composés en majorité de gens indépendants, capables de dénoncer les anomalies de gestion et libres de conflits d'intérêt); la responsabilisation des gestionnaires de fonds (plus responsables de leur gestion vis-à-vis des bénéficiaires), des rémunérations plus normales pour les PDG, etc.

Le marché demande la rentabilité dans la concurrence, c'est-à-dire qu'il demande l'efficacité, pas le gigantisme. Les excès des dernières années montrent que le marché et les fusions d'entreprises peuvent aussi être utilisés pour concentrer le pouvoir économique de façon excessive. Marx pensait que le désir illimité de profit et de puissance du capitalisme au 19ème siècle le conduirait à rendre les entreprises odieuses aux travailleurs, dont la révolte amènerait la fin du système. Les organisations syndicales, les législations sociales et des patrons éclairés ont aidé à corriger les excès de l'époque et le capitalisme a beaucoup évolué.

Les mouvements anti-ou alter-mondialistes montrent que le mouvement social peut aussi venir de consommateurs et de citoyens qui rejettent la logique de profit à court terme, de plus-value et de consommation débridée, qu'ils ressentent comme des excès du système de marché.

Option unique?

Il est probable que le marché ne peut pas tout faire et qu'un secteur public et un secteur non-marchand sont nécessaires. C'est là d'ailleurs que ceux qui souhaitent travailler avant tout à l'intérêt général peuvent déployer leur talent. Il est probable que la Société et l'économie fonctionneraient mieux si les lignes étaient plus clairement tracées entre les entreprises privées et leur critère de profit d'une part, et les secteurs public et non marchand d'autre part. Ces derniers doivent se donner des critères de fonctionnement et de bonne gestion aussi utiles que le profit pour le secteur privé (...).

Tout examen critique du rôle et du fonctionnement des entreprises privées devrait peut être commencer par une réflexion sur la réhabilitation des autres catégories. La croyance dans l'efficacité des mécanismes de marché en général a été croissante au cours des dernières décennies (...). Depuis lors, la faillite de quelques entreprises anglaises, trop tôt ou mal privatisées, ainsi que le dégonflement de la bulle spéculative des télécoms et les sérieux problèmes rencontrés entre autres en Californie dans le domaine de l'énergie incitent à plus de prudence (...).

Certaines activités ne peuvent être conduites avec un objectif de profit, ni dominant ni même partiel. L'administration et les entreprises publiques devraient toujours assumer certaines fonctions. Il est donc indispensable de veiller à les faire bien fonctionner. C'est plus difficile que de les privatiser, mais aussi plus nécessaire.

Certaines activités doivent et devront être conduites – au moins partiellement – par des entreprises publiques, qui peuvent fonctionner, en mettant au premier plan des objectifs d'intérêt général (...).

Lorsqu'il existe des mécanismes bien conçus de surveillance du fonctionnement des entreprises publiques, il est possible de comparer à long terme les mérites de ces mécanismes d'une part, et des mécanismes de marché d'autre part. C'est peut-être pour la surveillance des entreprises publiques que des objectifs dits "éthiques" pourraient être le plus rapidement utilisés.

Les coopératives et mutuelles ont dans divers pays marqué le paysage économique. Elles permettent le développement d'activités économiques d'une façon qui fait appel aux sentiments altruistes, à la solidarité, au souci du service d'intérêt général, bien plus que ne peuvent le faire des sociétés privées. Elles peuvent aussi atteindre une grande efficacité économique (...).

La grande quantité de mouvements citoyens, d'organisations non gouvernementales en tout genre que nous voyons fleurir aujourd'hui, pourra peut-être déboucher sur une résurgence des entreprises coopératives, mutualistes ou autres associations sans but lucratif, qui pourraient se lancer dans diverses activités économiques et para-économiques d'une façon peut-être plus efficace par rapport à des objectifs sociaux, environnementaux et de respect des consommateurs, que ne peuvent le faire des sociétés anonymes soumises aux règles du marché. Cela permettrait à ces associations de démontrer qu'il existe des alternatives aux mécanismes de marché, cela leur permettrait accessoirement de ne plus dépendre exclusivement de financements bénévoles ou de subventions. Des mouvements citoyens généreux devraient quand même aussi être capables de composer des conseils d'administration efficaces, et d'en surveiller l'action. ■

Claude Pottier
CNRS-Paris

Délocalisations d'entreprises et mise en concurrence des salariés

De quoi parle-t-on? Il faut entendre ici le terme "délocalisation" dans un sens à la fois plus large et plus restreint que le sens courant. Plus large parce que, littéralement, une délocalisation signifie un transfert d'activité dans un autre pays, consécutif à la fermeture, totale ou partielle, d'un établissement. Mais, en fait, il faut envisager toutes les formes de développement international des entreprises, qui tendent à marginaliser le rôle de leurs sites d'origine, même si ceux-ci continuent d'exister. Cela peut signifier notamment des créations ou des rachats d'établissements à l'étranger, des redéploiements de l'activité vers ces établissements, un recours à la sous-traitance. A l'inverse, tous ces modes de développement international des entreprises ne provoquent pas une mise en concurrence des salariés.

Pour que celle-ci ait lieu, deux conditions doivent être réunies. Il faut, d'une part, une croissance de l'activité dans des pays où le coût du travail est inférieur et où les conditions d'emploi de la main-d'œuvre sont plus favorables pour les employeurs. Il faut, d'autre part, qu'une partie significative de la production effectuée dans ces pays soit exportée vers les pays où le coût du travail est plus élevé. Le transfert de la production à l'étranger n'a alors pas pour but de faciliter l'accès au marché mais de bénéficier d'un coût du travail inférieur. Il y a bien là une mise en concurrence des salariés des différents pays concernés. On peut d'ailleurs ajouter que c'est déjà le cas dès

qu'une entreprise évoque l'idée d'une délocalisation, même si celle-ci n'a finalement pas lieu.

Une précision doit être apportée concernant le coût du travail. Il s'agit d'un coût unitaire, tenant compte de la productivité du travail. Les écarts de niveaux de productivité du travail entre les différentes localisations d'une firme multinationale sont réduits parce que, partout, la firme met en œuvre les mêmes technologies de base, en faisant seulement varier la combinaison capital-travail. C'est en fait le différentiel entre les écarts internationaux du coût du travail et les écarts de niveaux de productivité du travail qui fonde les stratégies de délocalisation.

Cause du phénomène et facteurs permissifs

Le processus de délocalisation doit être replacé dans le cadre de l'antagonisme entre le capital et le travail, de la lutte permanente pour le partage de la valeur ajoutée, sous l'effet de la concurrence entre les firmes. Dans ce cadre, il existe une pression constante pour minimiser le coût du travail et, plus généralement, pour réaménager le rapport salarial. La réalisation de cet objectif comporte de multiples modalités. L'une d'elles est relativement récente dans l'histoire du capitalisme. Il s'agit d'organiser la production à l'échelle mondiale, de façon à tirer parti d'un coût du travail plus faible.

Il a fallu la réunion de plusieurs facteurs pour que cela soit possible, notamment:

- Les progrès dans le domaine des transports et des communications, qui rendent possible le contrôle de la production à distance.
- La libéralisation du commerce international, qui permet les échanges de produits finis ou semi-finis entre les filiales et avec les sous-traitants.
- L'effet d'apprentissage des firmes en matière de fragmentation des processus productifs, de standardisation et de transfert des techniques de production et des modes d'organisation du travail.
- L'élévation des compétences dans certains pays à bas salaires, due pour partie aux transferts technologiques réalisés par les multinationales.

Ampleur des délocalisations à la périphérie des pays développés

Malgré les progrès dans les transports et les communications, il est plus facile de transférer des activités dans des pays à bas salaires qui sont proches. Cela explique la polarisation des délocalisations à la périphérie des trois pôles de la triade. Le Mexique est devenu l'atelier des firmes américaines et c'est le cas aussi pour l'ensemble de l'Asie orientale pour les firmes japonaises, de l'Europe centrale et orientale ainsi que, dans

une moindre mesure, du Maroc et de la Tunisie pour les firmes européennes. Les importations des pays développés à partir des filiales implantées dans ces pays périphériques se sont fortement accrues depuis le milieu des années 1980. Ainsi, les importations à partir des filiales implantées en Asie orientale représentent maintenant près de 20 % du total des importations japonaises de produits manufacturés. Aux États-Unis, la répartition des importations à partir des filiales implantées à l'étranger a été bouleversée entre 1983 et 2000. Celles en provenance des filiales des pays développés ont diminué de 15 points au profit de celles venant des filiales situées au Mexique. En Europe, étant donné l'inexistence de statistiques globales d'importations à partir des filiales étrangères, on peut se référer aux importations consécutives aux délocalisations vers l'Europe centrale dans l'industrie automobile. En 2000, Volkswagen exporte 80 % de sa production de véhicules réalisée en République Tchèque, 100 % de sa production de Slovaquie, 100 % de la production de sa filiale Audi implantée en Hongrie. Les taux d'exportation sont de 63 % pour Fiat en Pologne, 91 % pour l'établissement de Renault en Slovaquie (qui a recueilli une partie de l'activité de l'usine de Vilvorde), 80 % pour GM-Opel. Outre des véhicules, ces firmes produisent et exportent des moteurs et des boîtes de vitesse. L'usine de moteurs d'Audi, en Hongrie, approvisionne l'ensemble des unités de production d'automobiles du groupe Volkswagen en Europe occidentale. Les grands équipementiers européens (mais aussi américains, japonais et coréens) ont développé en Europe centrale la même stratégie que les constructeurs. Loin de se contenter de les accompagner, ils ont constitué, eux aussi, des bases

productives dans la région pour alimenter les marchés d'Europe occidentale.

Concernant les importations résultant d'opérations de sous-traitance dans les pays d'Europe centrale et orientale, il existe des données mais elles n'ont une véritable signification statistique que jusqu'en 1997. On constate une forte augmentation de ces importations depuis 1988, qui atteignent 7,1 milliards d'écus en 1997. Cela représente près de neuf fois la valeur des importations consécutives aux opérations de sous-traitance effectuées dans les pays méditerranéens.

Il est à noter qu'en Europe le processus de délocalisation concerne avant tout les firmes allemandes.

Nature des emplois concernés

Selon une idée courante, les emplois délocalisés sont peu qualifiés et concernent surtout les activités d'assemblage. Cela n'est que partiellement vrai. Il y a un nombre croissant de véritables activités de fabrication faisant aussi appel à un travail qualifié. En fait tous les emplois liés à une production à grande échelle de biens et services standardisés sont concernés. Les enquêtes effectuées dans les filiales montrent que souvent les technologies mises en œuvre sont les plus récentes. C'est le cas, par exemple dans l'industrie automobile, pour les usines des constructeurs américains au Mexique et des constructeurs ouest-européens en Europe centrale. Il en est de même pour les unités de production implantées par les firmes japonaises en Asie orientale dans les secteurs de l'électronique et de l'informatique.


Il en résulte un haut niveau de la productivité du travail dans ces établissements, qui contraste avec la faiblesse des salaires et des charges

sociales. Ainsi, dans le principal établissement de Volkswagen en République Tchèque l'utilisation des technologies les plus modernes et la mise en place d'une organisation du travail très évoluée aboutissent à un niveau de productivité du travail peu éloigné de celui des usines du groupe situées en Allemagne, alors que le salaire des ouvriers n'atteint que 12 % du salaire allemand.

Impact sur les pays du Sud

Seuls un petit nombre de pays, dits "émergents", sont concernés par ce processus. La plupart des pays du Sud, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne, en sont exclus. Outre la proximité des pays développés, il faut en effet que plusieurs conditions soient réunies pour que les multinationales investissent dans les pays en développement ou y aient recours à la sous-traitance. En particulier, un niveau minimal de compétences, d'environnement industriel et d'infrastructure est requis, au delà de l'exigence première de stabilité politique et juridique. L'importance du marché joue aussi, même si une bonne partie de la production est exportée. Cependant, dans les pays émergents qui bénéficient des délocalisations, celles-ci ne sont pas une condition suffisante du développement. Le cas du Mexique l'atteste.

Un des moyens essentiels permettant aux délocalisations de contribuer au développement des pays hôtes est sans doute le transfert de compétences. Les firmes n'en ressentent pas la nécessité dans les zones franches d'exportation où elles emploient surtout une main-d'œuvre peu qualifiée. Mais en dehors de ces zones, elles ont un réel besoin de qualification. C'est pourquoi elles développent des politiques de formation pour leurs personnels et pour leurs sous-traitants.



Les Etats et collectivités territoriales des pays d'accueil participent plus ou moins à cet effort de formation.

C'est l'un des domaines où la pression des syndicats et des ONG doit s'exercer pour demander une plus grande implication des autorités locales.

Le Sud vole-t-il nos emplois?

Il ne faut pas se voiler la face : il y a bien une certaine divergence d'intérêt, pour certaines catégories d'emploi, entre les salariés des pays développés et ceux des pays émergents. Mais il n'y a pas une véritable contradiction si le processus de délocalisation est maîtrisé. Deux remarques doivent être faites concernant ce processus. D'abord, bien qu'il ne garantisse nullement le développement, il est certainement un élément favorable pour les pays émergents. Il est sans doute préférable à diverses formes d'assistance, qui sont d'ailleurs généralement assorties d'un contrôle des pays du Nord. Il paraît aussi préférable aux mouvements migratoires vers les pays développés qui peuvent avoir des effets déstabilisateurs tant sur les pays d'origine que sur les pays d'accueil. Ensuite, le transfert vers le Sud d'un certain nombre d'activités de production de biens et services standards et la reconversion simultanée des pays du Nord dans des activités à plus haute valeur ajoutée semble logique. Encore faut-il que cette reconversion ait vraiment lieu et sans dégâts sociaux. C'est là le cœur du problème.

Actuellement, la reconversion obéit à la logique du libéralisme. Elle est donc sauvage et porteuse de drames sociaux. Pour qu'il en soit autrement, il faudrait une régulation des délocalisations et, simultanément, de la reconversion. Les syndicats

tendent de contrôler le rythme et les modalités des délocalisations dans les comités de groupe qui existent à l'échelle mondiale ou continentale (notamment les comités de groupes européens). Il serait irréaliste de vouloir donner un rôle de décision à ces comités. L'objectif actuellement visé par la CES est la généralisation des procédures d'information et de consultation des salariés et des syndicats. Cela pourrait déboucher sur la possibilité de formuler des contre-propositions face à un projet de délocalisation. L'avantage de ce mode de régulation est qu'il s'exerce au plus près des salariés concernés. Le danger est de ne pas pouvoir proposer des alternatives crédibles aux délocalisations et finalement de gérer la destruction des emplois et la limitation des salaires. Une autre solution consisterait à laisser l'entière responsabilité du processus aux employeurs mais en taxant les firmes. Le produit de cette taxe serait versé aux salariés victimes des délocalisations.

Cela soulève le problème plus général de l'action du pouvoir politique. A l'heure actuelle, les Etats et les collectivités territoriales ont surtout un rôle d'assistance sociale en aidant au reclassement des travailleurs, le processus économique de délocalisation/reconversion étant laissé aux mains des entreprises, du marché, conformément à la logique libérale. Pour sortir de cette logique, il faudrait que les Etats et les collectivités territoriales ne se limitent pas à un rôle social et exercent un véritable contrôle sur le processus économique. Ils ne le font que très partiellement en développant une politique de formation des salariés, une formation qui devrait, nous dit-on, se poursuivre tout au long de leur vie active. Cette orientation est juste mais insuffisante. La formation et la reconversion des salariés

devrait s'accompagner d'une véritable programmation de la reconversion des économies nationales et le rythme des délocalisations devrait être rendu compatible avec les possibilités effectives de reconversion. En outre, en Europe, cette politique devrait logiquement se définir à l'échelle de l'Union européenne et elle devrait être précédée d'un véritable débat politique sur cette question. Mais dans ce domaine comme dans bien d'autres, l'action de l'Union européenne est actuellement défailante. ■

Bédoui Abdeljelil
Université de Tunis

Défis majeurs de l'économie tunisienne

Publié dans le bulletin du Codesria (n° 1-2, 2002), le texte qui suit présente, au-delà de ses mérites propres et de l'a priori néolibéral de son analyse, l'intérêt de montrer les aléas d'une intégration dans l'économie mondiale et, partant, à une subordination du Sud aux politiques de délocalisations et d'investissements directs à l'étranger des entreprises du Nord. Bilan dévastateur: désindustrialisation, exportations dominées par un nombre réduit de produits manufacturés au bénéfice surtout d'entreprises offshore, fuite de capitaux, marginalisation de la paysannerie, glissement progressif vers l'économie informelle...

La Tunisie, comme la majorité des pays en développement, se trouve depuis environ quinze années engagée dans une dynamique de transition vers une économie de marché dans un contexte historique dominé par un processus de mondialisation.

La transition renvoie au passage d'une économie, qui a été pendant trente ans centrée sur un espace national fortement protégé et régulé par un État envahissant, à une économie ouverte de plus en plus régulée par le marché et cherchant une plus grande insertion dans l'économie mondiale, et considérée comme étant la nouvelle base pour une relance ferme et durable de la croissance.

Cette transition pose de nombreux problèmes, dans la mesure où elle appelle des changements substantiels et multiples tant au niveau structurel, institutionnel que comportemental. Le Programme d'ajustement structurel (PAS), avec ses

réformes visant la libéralisation, la déréglementation et la privatisation, ne semble pas avoir jusqu'ici favorisé et entraîné d'une façon spontanée les changements souhaités.

En outre, le contexte de la mondialisation et les nombreuses mutations internationales en cours génèrent des défis et des contraintes, qui dans le cas tunisien, posent de nouveaux problèmes relatifs au modèle actuel de croissance et ses capacités et aptitudes à réaliser une insertion dynamique dans l'économie mondiale. C'est ce qui rend encore plus impératif la réalisation des changements au niveau des structures, des institutions et des comportements, afin de pouvoir négocier les nouvelles contraintes résultant de la mondialisation en général et de celles découlant de l'accord de création de la zone de libre échange avec l'union européenne en particulier.

L'ampleur des changements requis s'explique par la lourdeur de l'héritage légué par l'économie administrée, d'une part, et les exigences tant de la logique d'une transition vers une économie de marché, que celles découlant de la nécessité d'intensifier et de diversifier le modèle de croissance afin d'améliorer l'insertion mondiale de la Tunisie, d'autre part. En effet, depuis le début des années soixante la Tunisie, dans le cadre d'une économie administrée, a mis en place un modèle de croissance extensive qui s'est élargi au fil des années sur la base de la mise en valeur des ressources naturelles pour l'essentiel non reproductibles


(phosphate, pétrole...), dans un premier temps, et de l'exploitation d'une main-d'œuvre abondante non qualifiée et du développement du secteur touristique, dans un deuxième temps.

Sclérose en plaques

Ce qui mérite d'être fortement signalé ici, c'est que cette économie administrée a fini par créer de nombreuses rigidités et inerties, dans la mesure où elle a structuré, hiérarchisé et modelé le comportement des acteurs et le type de rapports qui se sont établis entre les différentes sphères et instances de la vie sociale. Ceci apparaît en particulier à travers les quelques observations qui suivent.

D'abord, il faut souligner que l'économie administrée s'est édifiée dans le cadre d'un rapport de domination de la société civile par l'État. Ce type de rapport a poussé constamment l'État, à la recherche d'une légitimation, à multiplier et à élargir sa politique de redistribution de ressources pour l'essentiel non reproductibles (rente pétrolière, dette extérieure), et a fini par inhiber l'esprit de création et d'entreprise, déresponsabiliser les acteurs socioéconomiques et cultiver chez ces derniers un comportement d'assistance et de recherche de rente.

Dans ce cadre, tout l'édifice institutionnel a été conçu pour renforcer l'État et affirmer l'hégémonie du politique sur l'économique et non pour créer un environnement institutionnel favorable aux acteurs économiques et autorisant des



interactions dynamiques entre l'économique et le politique. Ceci s'est traduit par le développement d'une culture d'allégeance dans la mesure où le degré d'enrichissement économique devient tributaire du degré d'allégeance politique. Sur un autre plan, la priorité accordée à l'industrialisation a débouché sur une soumission de l'agriculture aux impératifs d'un développement industriel dépendant et désintégré. Cette soumission s'est réalisée concrètement par un transfert permanent du surplus agricole vers les autres activités économiques et s'est traduite par une marginalisation du monde paysan tant sur le plan économique qu'institutionnel.

Concernant les différentes fractions du capital non agricole, il faut souligner l'absence d'articulation entre le capital bancaire et le capital industriel. Dans le cadre de l'économie administrée, le capital bancaire, fortement soumis à l'État et à la logique du primat du politique sur l'économique, s'est contenté de jouer le rôle passif d'un simple intermédiaire financier qui se limite à la collecte de l'épargne et de l'allouer à ceux qui ont un besoin de financement et ce, conformément à une politique monétaire et industrielle définie d'une façon centralisée. L'absence d'une autonomie relative du capital bancaire l'a empêché de jouer un rôle actif au niveau de la construction, la restructuration, la consolidation et la diversification de l'appareil productif. Le système bancaire s'est trouvé au bout du compte accablé par des créances douteuses, alors que le système industriel se trouve fragilisé par un lourd endettement, un parc de machines vieilli, une forte spécialisation avec une prolifération des petites et moyennes entreprises incapables de faire face aux contraintes actuelles de la libéralisation et de la mondialisation.

En outre, les rapports entre les employeurs et les travailleurs se sont structurés de leur côté selon une logique qui a fait de l'entreprise un lieu de captation de la rente (Bédoui 1990) et des ressources redistribuées par l'État, plutôt qu'un lieu de création des richesses sur la base de compromis stables et négociés entre les acteurs concernés. Il en est résulté de faibles taux d'encadrement, de faibles gains de productivité, de faibles taux d'utilisation des capacités de production, une absence de formation continue, de politique de maîtrise et d'adaptation technologique et une évacuation des problèmes relatifs à la qualité et à la maîtrise du coût.

Transition compétitive?

Tout ce qui précède a pu se réaliser sur la base d'une articulation entre le national et l'international, qui a constamment cherché à atténuer la contrainte extérieure en aval, en protégeant l'économie de la compétition internationale débouchant de la sorte sur une aggravation de la contrainte internationale en amont, c'est-à-dire au niveau technologique et financier.

Dans ces conditions, l'évaluation de la dynamique de transition en cours en Tunisie, doit être menée en examinant dans quelle mesure cette dynamique a pu bousculer ces pesanteurs structurelles, institutionnelles et comportementales, et créer des conditions nouvelles pour une relance durable et soutenue de la croissance.

L'analyse de l'économie tunisienne montre que la simple application des politiques de libéralisation, de déréglementation et de privatisation ne suffit pas pour bousculer les inerties et les pesanteurs héritées d'une économie administrée et politiquement centralisée. Une économie de marché livrée à elle-même avec des acteurs qui prônent

le principe de la neutralité vis-à-vis des mécanismes d'allocation des ressources établis par l'État à travers la logique de désengagement, qui appliquent les règles prudentielles telles que conçues dans le cadre de la réforme du système bancaire. Ces acteurs cherchent des profits à court terme en l'absence d'une visibilité de l'avenir, tel qu'il ressort actuellement du comportement du secteur privé, font de la flexibilité du marché du travail une politique de rénovation des relations professionnelles et font de la sécurité et des restrictions des libertés une politique de stabilité politique et de paix sociale. Une telle économie n'offre aucune perspective pour une relance durable de la croissance et une amélioration de l'insertion mondiale de l'économie tunisienne. Une analyse plus ciblée de la dynamique de transition dans le contexte de la mondialisation fait apparaître l'existence en Tunisie de deux grands problèmes majeurs qui pèsent sur l'avenir économique de la Tunisie et appellent des solutions urgentes.

Le premier problème est relatif à l'essoufflement du modèle actuel de croissance extensive. La libéralisation et la déréglementation révèlent de plus en plus la fragilité de ce modèle, alors que la mondialisation fait apparaître son incapacité à améliorer l'insertion mondiale du pays en général et à faire face aux échéances prévues dans l'accord d'association avec l'Union européenne en particulier. Ceci exige nécessairement la transition vers un modèle de croissance intensive et diversifiée.

Le deuxième problème est relatif au décalage inquiétant entre la dynamique économique caractérisée par un processus accéléré de marchandisation de la vie économique et la dynamique politique dominée par le recul des libertés et l'absence de perspectives réelles de démocratisation

de la vie politique. Ce décalage est inquiétant dans la mesure où il relève d'un paradoxe qui ne peut que paralyser la vie économique et empêcher toute refonte du modèle de croissance, qui nécessite une réforme de l'État et des transformations concomitantes aux niveaux des institutions et des comportements.

Croissance essoufflée

Au cours de la période de transition vers une économie de marché, et grâce à la politique de stabilisation qui représente le premier volet du PAS, on a observé en Tunisie certaines évolutions jugées conformes aux résultats attendus du PAS.

1. Une certaine amélioration des grands équilibres macroéconomiques telle qu'elle ressort du recul de l'inflation, de la baisse des déficits budgétaires, du taux d'endettement, du coefficient du service de la dette et de la baisse du déficit de la balance des paiements.

2. Une certaine augmentation du degré d'insertion de l'économie tunisienne dans l'économie mondiale, qui est conforme aussi aux objectifs recherchés. C'est ainsi qu'en moyenne la part des exportations des biens et services dans le PIB est passé de 38 % au cours de la fin des années 1980 à 43 % au cours de la fin des années 90 (INS, Tunis, 1999).

3. Une transformation de la structure des exportations marquée par la progression de la part des produits manufacturés et le déclin de celle des produits primaires.

Ces résultats ont été obtenus sur la base de l'ancien modèle de croissance extensive et à la faveur de la politique de stabilisation et de certaines réformes appliquées dans le cadre du PAS. En effet, la dévaluation du dinar suivie d'une dépréciation continue sous forme de glissement du taux d'échange nominal, la réduction de l'inflation suite à la

maîtrise de l'évolution de la masse monétaire et à la compression des dépenses publiques et la stagnation du salaire réel, conjuguées à une amélioration du taux d'utilisation des capacités de production, ont contribué à accroître l'offre, à améliorer la compétitivité des prix, à accroître la part de la Tunisie sur les marchés extérieurs et à augmenter le taux d'intégration mondiale du pays. Toutefois, depuis environ le milieu des années 1990, le modèle de croissance donne des signes multiples et manifestes d'essoufflement:

1. Baisse puis la stagnation du taux d'investissement.

2. Diminution de la part des investissements manufacturiers et augmentation de la part des investissements dans les services à faible productivité. Cette orientation du capital vers les activités de services s'explique par la recherche de la rente (tourisme) et/ou des activités rentables à court terme et encore protégées de la concurrence extérieure.

3. Stagnation du taux d'investissement et la diminution de la part des investissements manufacturiers interviennent au moment où l'on assiste à une augmentation du taux de marge dans l'ensemble du secteur manufacturier. Cette évolution, traduisant une aggravation des inégalités dans la répartition des revenus, a entraîné une augmentation de la part des biens de consommation importés. Cette augmentation s'est réalisée à la faveur d'une libéralisation du commerce extérieur et grâce à un secteur informel particulièrement actif au cours des années 1990.


Cette orientation des ressources aux dépens des activités productives et au profit des activités de services est amplifiée par le secteur bancaire. En effet, l'évolution des crédits bancaires à moyen et long termes laisse apparaître une baisse

continue de la part de ces crédits affectés à l'industrie. Cette part est passée de 43 % en 1987, à 25,6 % en 1997. Parallèlement, la part de ces crédits accordés au secteur des services est passée de 44,5 % à 63 % au cours de la même période. Cette évolution s'explique par le comportement d'un système bancaire qui se contente toujours de jouer le rôle de simple intermédiaire financier et d'appliquer de plus en plus depuis quelques années, les règles prudentielles dictées par la Banque mondiale.

Dynamique perverse

Les évolutions précédentes du secteur privé et des crédits bancaires montrent une convergence des comportements des acteurs économiques, qui sont pour l'essentiel animés par la recherche de gains garantis et rapides non conformes aux exigences de la croissance et du développement durable. Cette convergence de comportements explique pourquoi la part du secteur privé dans l'investissement n'a pu atteindre que 40 %, alors que l'objectif affiché par le dernier plan était de 55%.

Cette dynamique perverse (dans la mesure où elle n'est pas conforme à l'objectif de développement durable) au niveau de l'allocation des ressources a contribué à la baisse du taux moyen de croissance des exportations tunisiennes au cours de la dernière période comparativement à la première période de la transition. Cette baisse traduit les limites de la compétitivité-prix, qui sont intrinsèques à un modèle de croissance extensive et amplifiées par un parc de machines obsolète, des tailles d'entreprises réduites et des taux d'encadrement faibles. Cette baisse s'explique aussi par l'exacerbation de la concurrence sur la principale destination des exportations tunisiennes: le marché



européen. L'exacerbation de la concurrence s'est traduite par une réduction des gains de parts de marché à l'extérieur.

Parallèlement à la baisse du taux de croissance des exportations tunisiennes, on assiste au cours des dix dernières années à une diminution du nombre des produits les plus dynamiques et les plus entraînants de la croissance des exportations. Ce nombre est passé de 12 produits entre 1987-90 à sept seulement. Sur ces sept, il y en a 4 qui appartiennent au textile-habillement-cuir. Cette évolution signifie une accentuation de la polarisation de la spécialisation de la Tunisie autour d'une seule branche au cours de la dernière période.

Les deux tiers des exportations des biens sont réalisés par les entreprises offshore. Cette part atteint même 90% des exportations hors produits agricoles, phosphate et dérivés, et pétrole.

L'accentuation de la polarisation et de la spécialisation autour d'une seule branche à faible valeur ajoutée conjuguée à la polarisation géographique (84% des exportations tunisiennes sont destinées à l'Union européenne en 1998) explique la détérioration du déficit commercial de la Tunisie avec l'Union européenne, déficit qui n'est pas compensé par des Investissements directs étrangers (IDE) conformes aux attentes. La part des IDE dans la formation brute du capital fixe est en effet passée en moyenne de 14,7 % au cours de la période 1985-1990 à 8,7 % au cours de la période 1991-1996 (CNUCED 1997, 1998). En plus, l'essentiel de ces IDE se réalise dans le secteur pétrolier, suivi de celui du tourisme et des autres services. Et récemment, les augmentations des IDE constatées en Tunisie se sont réalisées pour l'essentiel dans le cadre de la privatisation, en particulier celle des cimenteries.

Enfin, il faut souligner que dans le

contexte actuel de la transition, les activités jusqu'ici motrices de la croissance tendent, d'une part, à se réduire et, d'autre part, à connaître pour certaines (agriculture et pêche) une réduction de leur poids relatif dans la dynamique de la croissance (Bédoui 1998). Les autres activités motrices connaissent de leur côté, soit des limites intrinsèques à leur type de croissance (pléthore de services divers et faiblesse de leur productivité), soit une saturation de la demande (le cas des branches du bâtiment et des travaux publics, les matériaux de construction, les céramiques et les verres), soit enfin de nouvelles contraintes propres à la période de transition (le cas de l'administration soumise à la logique du désengagement de l'État).

Le profil du modèle de croissance, la fragilité structurelle du système productif et l'évolution de ces multiples indicateurs prouvent que le modèle de croissance actuel s'essouffle et devient de plus en plus incapable de stimuler la croissance et de favoriser une insertion mondiale dynamique de la Tunisie. Le passage à un modèle de croissance intensive et plus diversifiée requiert plus que jamais une autre configuration de l'économie tunisienne au niveau structurel, institutionnel et comportemental.

Décalage économique-État

La plupart des études qui ont été menées sur la dynamique de transition vers une économie de marché dans les pays qui étaient auparavant régulés d'une façon fortement administrée montrent des évolutions fâcheuses qui entravent lourdement la dynamique économique. En particulier, ces études ont relevé ces fâcheuses tendances:

1. Parallèlement au désengagement de l'État inscrit dans la logique même de la transition vers une éco-

nomie de marché, on a assisté dans de nombreux pays à une privatisation de l'État par des clans et des lobbies qui ont fini par détourner le patrimoine et les ressources à leurs profits personnels et introduire de nouveaux dysfonctionnements sur les différents marchés, avec un recul sur le plan économique et social d'une ampleur variable selon les pays.

2. La libéralisation et la déréglementation se sont traduites dans la majorité des cas par le développement des activités informelles, la fuite des capitaux et la généralisation de la corruption.

3. À leur tour, les évolutions précédentes ont amplifié la résistance des nouveaux groupes qui se sont accaparés de l'État, dans la mesure où ils n'hésitent pas à recourir à la violence pour empêcher toute réforme de l'État et ce, en poussant en particulier dans le sens de l'affirmation du pouvoir coercitif et répressif de l'État.

L'ensemble de ces évolutions fâcheuses a non seulement entamé la légitimité de l'État, mais aussi jeté le discrédit sur les réformes libérales engagées et sur les institutions internationales qui sont derrière ces réformes: Fonds monétaire international (FMI), Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), Organisation mondiale du commerce (OMC).

Ces institutions ont été amenées à s'activer pour sauver l'idéologie libérale en proposant des réformes visant à réunir les conditions d'une bonne gouvernance (World Bank 1992). Cette notion, vague et flexible, vise en dernière instance à réunir les conditions jugées nécessaires pour un meilleur fonctionnement du marché: décentralisation administrative, participation, circulation de l'information, transparence dans la gestion des deniers publics, lutte contre la corruption,

respect des libertés, indépendance de la justice, démocratisation...

En Tunisie, la dynamique de transition n'a pas échappé à la dérive de l'incohérence. En effet, malgré la libéralisation, la déréglementation et la privatisation, on assiste à la reproduction du même type de rapport entre l'État et la société civile. Dans une économie administrée, la domination de la société civile par un État omniprésent et envahissant pouvait relever d'une certaine cohérence dans la mesure où la centralisation du pouvoir politique par l'État s'accompagnait d'une centralisation du pouvoir économique par ce même État, où le rôle redistributif de l'État procurait à ce dernier une certaine légitimité politique qui justifie l'exercice de son pouvoir coercitif et où, enfin, il existait un projet de développement qui, implicitement, véhiculait une hiérarchie entre l'économie et le politique et pouvait exprimer un compromis tacite renvoyant les libertés et la démocratisation de la société à une étape ultérieure, c'est-à-dire lorsque le "citoyen" aurait été relativement affranchi de ses contraintes matérielles en termes de satisfaction de ses besoins essentiels grâce au développement économique.

Ce raisonnement cohérent (mais pas forcément approprié et juste) avait bénéficié d'un certain consensus et s'est traduit dans la pratique par le fait que le "citoyen" s'est déchargé de toute responsabilité en remettant son destin à un État qui devait éduquer, former, employer, redistribuer, planifier, produire, réguler...

Perte d'autonomie

Par contre, dans une dynamique de transition vers une économie de marché, et dans le contexte actuel de la mondialisation, la reproduction du rapport de domination de


la société civile par l'État devient anachronique, relevant de l'incohérence, et hautement préjudiciable pour la dynamique économique pour différentes raisons.

Actuellement, les évolutions divergentes entre l'économie et le politique ne peuvent relever que de l'incohérence, dans la mesure où la dynamique de la marchandisation de la vie économique à la faveur du désengagement de l'État ne peut en aucun cas s'accommoder d'un recul des libertés et d'un reflux du processus de démocratisation de la vie politique. Car, en principe, en se désengageant, l'État se décharge, au moins partiellement, de certaines de ses attributions qu'il a jusqu'ici assumées (la production, la commercialisation, etc.) au profit des citoyens, c'est-à-dire des acteurs économiques. Dès lors, ces derniers se voient attribuer de nouvelles obligations qui nécessitent, pour être assumées, de nouveaux droits. En effet, ces acteurs sont appelés dorénavant à faire preuve de plus d'esprit d'initiative, d'innovation, d'agressivité économique tout en assumant tous les risques. Dans cette tâche, les acteurs économiques et sociaux sont appelés à conclure des contrats, à passer des accords d'entente et de partenariat et à élaborer des compromis stables pour la poursuite de leurs activités, etc. Toutes ces nouvelles obligations nécessitent des institutions et des organisations représentatives et crédibles, une liberté d'action, des règles stables, le respect de la loi, la libre circulation de l'information, la possibilité de recours à des contre-pouvoirs en cas d'abus et de litiges, etc. Concrètement, tout cela exige l'élargissement des espaces de libertés de toutes sortes, la construction d'un État de droit et la démocratisation de la vie politique. Le décalage entre la dynamique économique et la dynamique politique devient aussi anachronique et

incohérent dans la mesure où l'on assiste parallèlement à la décentralisation des décisions économiques (du fait de la libéralisation, de la privatisation et de la déréglementation) à un accroissement de la centralisation, voire de la concentration du pouvoir politique, aggravée d'une marginalisation des institutions de l'État et des organisations professionnelles. Ces tendances anachroniques ne peuvent que jeter le discrédit sur la fiabilité des réformes engagées et ne peuvent que paralyser les acteurs économiques et entraîner les institutions et les organisations dans une logique de privatisation (moyennant allégerance politique) et de captation de rente à travers les pratiques de détournement, de racket et de corruption.

En outre, le décalage entre l'économie et le politique vide le principe de la neutralité de l'État de tout son sens. Car ce principe, qui signifie que la politique économique de l'État doit être neutre et ne pas peser sur les mécanismes marchands d'allocation des ressources, se heurte dans la pratique et dans le contexte du décalage souligné à une utilisation informelle et privée des différentes institutions de l'État débouchant sur un fonctionnement pervers des marchés au profit de ceux qui sont en mesure de manipuler ces institutions en toute impunité.

Enfin, le décalage entre l'économie et le politique devient anachronique dans la mesure où il intervient au moment même où les moyens de l'État se font rares. Cette situation, sape non seulement la base matérielle de la légitimité de l'État, mais aussi, la persistance du décalage, qui se traduit par l'affirmation de sa fonction coercitive et répressive, et entraîne une dynamique d'allocation perverse des ressources publiques de l'État, toujours au détriment de la fonction



redistributive. Cette dynamique peut être à l'origine d'un cercle vicieux débouchant sur l'aggravation de l'érosion de la légitimité de l'État, mettant de la sorte en péril la stabilité économique et sociale. En outre et au-delà du manque de moyens, les PAS, loin d'être politiquement neutres et de jouer un rôle d'efficacité technique comme on le suggère, véhiculent une logique de remise en cause des politiques redistributives à travers l'ajustement et la désétatisation, tout comme ils contribuent à l'abandon de toute stratégie de développement économique national (Biersteker 1990: 477-492).

Espaces et zones...

C'est pour toutes ces raisons fondamentales que nous considérons que l'élargissement des espaces de liberté, la construction d'un État de droit et la démocratisation de la vie politique ne relèvent plus d'un luxe que l'on peut reporter à plus tard, mais deviennent un préalable à toute transition vers une économie de marché, contrairement à la logique d'une économie administrée où ces questions pouvaient être renvoyées à une étape ultérieure d'un développement orchestré quasi exclusivement par l'État. Dans ce cas, une réforme radicale de l'État et de ses institutions dans le sens d'une refonte démocratique de son rapport avec la société civile est nécessaire.

Mais cette refonte doit s'accompagner d'une redéfinition du rôle de l'État conformément aux exigences de la transition d'un modèle de croissance extensive à un modèle de croissance plus intensive et diversifiée.

Cette redéfinition est nécessaire dans la mesure où l'ancien modèle s'essouffle et que le contexte de la mondialisation a créé jusqu'ici chez

les différents acteurs privés un effet de désarroi plutôt qu'un effet d'annonce.

L'effet de désarroi est devenu plus perceptible avec l'adhésion de la Tunisie au GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs) et surtout avec la signature en 1995 de l'accord de création d'une zone de libre échange entre la Tunisie et l'Union européenne (UE). L'adhésion de la Tunisie au GATT traduit un engagement d'acceptation de la liberté des échanges et de l'élimination graduelle de toutes les barrières tarifaires. Dès lors, l'ancien accord de 1976, qui régissait les rapports entre la Tunisie et l'Union européenne et qui accordait un traitement préférentiel à la Tunisie sur le plan commercial à l'origine de la dynamique des exportations tunisiennes, est maintenant en contradiction avec le principe de la réciprocité qui caractérise le nouveau système commercial international que l'OMC est chargé de faire respecter par les pays signataires de l'accord de Marrakech.

C'est ce principe de réciprocité dans le traitement qui va être consacré par l'accord de partenariat signé en 1995 et qui accorde aux produits industriels en provenance de l'UE le même traitement et implique la suppression par la Tunisie des droits de douane et des taxes d'effet équivalents selon un calendrier prévu par l'accord. Les effets négatifs attendus de cet accord de 1995, qui programme un démantèlement tarifaire sur 12 ans, sont nombreux:

1. Croissance des importations et une plus grande concurrence sur le marché intérieur. Cet effet est déjà enregistré en Tunisie comme l'indique l'accroissement des importations en provenance de l'UE et une plus grande polarisation des exportations tunisiennes sur l'Union avec une détérioration du déficit extérieur.

2. Perte des recettes fiscales provenant des taxes sur les importations. Cette perte a été estimée en valeur cumulée à 4 milliards de dinars au terme de 12 ans d'application de l'accord. Déjà la part des taxes à l'importation dans le total des recettes fiscales est passée de 22,8 % en 1995 à 15,6 % en 1998. Cette perte fiscale a été compensée par une augmentation de la TVA, dont la part dans les recettes fiscales est passée de 26,5 % en 1995 à 31,6 % en 1998. On considère que près de 58 % du Produit intérieur brut (PIB) est exposé au choc du démantèlement tarifaire et au risque de disparition d'environ 1/3 des entreprises et de 200 000 emplois.

Néanmoins, on a estimé que ces effets négatifs seront largement compensés par un "effet d'annonce" qui contribuerait à relancer les investissements directs étrangers (IDE) sous forme de délocalisation, dans le but de bénéficier des avantages de la zone de libre échange, qui favoriserait une croissance forte et durable qui soit en mesure de créer davantage d'emploi et d'élargir l'assiette fiscale.

Pour le moment, ce qui est constaté, c'est plutôt un "effet de désarroi" qui caractérise les investisseurs locaux, d'une part, et la faiblesse des IDE traduisant une faible attractivité de la Tunisie d'autre part.

Cette évolution fait que, malgré l'amélioration des équilibres macro-économiques, la Tunisie n'arrive pas à se hisser à un niveau supérieur de croissance ferme et durable. De plus, le taux de croissance est resté toujours fluctuant et soumis aux aléas exogènes. Dans ce contexte, l'essoufflement du modèle de croissance signalé plus haut, conjugué à l'inertie qui caractérise la structuration de la société et le comportement des acteurs ne peuvent que peser lourdement sur l'avenir de la croissance économique de la Tunisie.

Programme

La dynamique de transition en cours actuellement en Tunisie nécessite des mesures énergiques dans les directions principales et prioritaires suivantes.

La définition d'une stratégie de développement qui organiserait le passage d'un modèle de croissance extensive à une croissance intensive et diversifiée conforme aux mutations internationales en cours. Ce passage ne peut en aucun cas se réaliser par les simples mécanismes du marché et dans le contexte actuel d'inertie structurelle, institutionnelle et comportementale.

Pour organiser ce passage, il faut repenser le rapport entre l'État et la société civile dans le sens d'une démocratisation réelle de la société et d'une réhabilitation des institutions et des organisations en mesure de créer les conditions permettant les débats féconds et l'élaboration des compromis stables et dynamiques entre les différents acteurs.

Ce qui précède doit se traduire par une redéfinition du rôle de l'État dans le sens de l'abandon du principe de neutralité qui régit actuellement sa conduite économique. L'abandon de ce principe doit se traduire en priorité par la définition d'une politique industrielle en accord avec les acteurs économiques et en mesure de rendre l'avenir visible pour ces derniers.

Le financement de cette stratégie de développement nécessite en premier lieu une redéfinition du rôle du capital bancaire et de son articulation avec le capital industriel dans le sens d'une plus grande implication de ce capital bancaire dans la restructuration de l'appareil productif.

Enfin, il y a lieu de signaler la nécessité d'une rénovation urgente des relations sociales entre travailleurs et employeurs, qui devrait

déboucher sur un compromis salarial en mesure d'impliquer et de responsabiliser tous les acteurs, de stimuler l'innovation, d'accroître la création d'une richesse plus compétitive et de permettre un partage plus équitable des fruits d'une croissance durable.

Tels sont les défis majeurs que la Tunisie devrait sans tarder chercher à relever au début de ce 21ème siècle. ■

Références

Bédoui Abdeljelil, 1990, "Les relations sociales dans l'entreprise", in *L'entreprise et l'environnement social*, IACE, Les journées de l'entreprise, Sousse.

L'investissement étranger dans le monde, CNUCED, 1997 et 1998.

Thomas J. Biersteker, 1990, "Reducing the Role of the State in the Economy: A Conceptual Exploration of IMF and World Bank Prescription", in *International Studies Quarterly*, vol. 34.

World Bank, 1992, "Governance and Development" Washington, DC.

Fabrice Wilvers
GRESEA

Pour en savoir plus...

Articles

- >> Chine : Beaucoup de délocalisations mais peu de transferts technologiques/ Dominique Bari ; in : *L'Humanité*, 17 septembre 2003
- >> Chômage et délocalisations/ Olivier Davanne ; in *Problèmes Économique* n°2.396-2.397, 2 novembre 1994, p. 31-35
- >> La délocalisation européenne en Europe/ Laurent Aldon, Sylvie Brunel, Virgile Delporte, Emmanuelle Rola ; 2 mai 1997, 13 p.
<http://perso.wanadoo.fr/delporte/tra-vaux/deloc.htm>
- >> La délocalisation, une pratique de moins en moins taboue/ Arnaud Devillard ; 14 mars 2003
<http://www.01net.com/article/204228.html>
- >> Les délocalisations : menace réelle ou virtuelle ?/ Anne Galleti, Sébastien Lestang ; in : *Problèmes Économiques* n°2.629, 1er septembre 1999, p. 16-18
- >> Déterminants de la délocalisation et firmes multinationales/ Jean-Louis Mucchielli ; in : *Revue Économique* n°4, juillet 1992, p. 647-660
- >> Entre le global et le local, quelle localisation pour les entreprises ? : Les déterminants de la localisation des firmes/ Matthieu Crozet, Thierry Mayer ; in : *Les Cahiers Français* n°309, juillet-août 2002, p. 48-54
- >> Lutter contre les effets pervers des délocalisations/ Olivier Gosset ; in : *Echo*, 8 novembre 1997
- >> Les multinationales de la sous-traitance/ Laurent Carrou ; in : *Alternatives Économiques* n°198, décembre 2001
- >> L'offshore pousse les informaticiens américains à la rue/ Annabelle Bouard ; 30 octobre 2003
<http://www.01net.com/article/221470.html>
- >> La place de la relation Nord-Sud dans la responsabilité sociale des entreprises/ Michel Coomans ; Héraclite asbl, 15 juin 2003, 16 p.
<http://www.heraclite.be/Relation%20N-S%20et%20RSE%20030908.pdf>
- >> Quand les juges empêchent un patron de délocaliser/ Nancy Cleeland ; in : *Le Courrier International* n°527, 7 décembre 2000, p. 72
- >> Les risques d'effets pervers des opérations de délocalisation/ Nacer Gasmi, Gilles Grolleau ; in : *Problèmes Économiques* n°2.798, 26 février 2003, p. 16-19
- >> Les SSII accélèrent la délocalisation de leurs prestations/ Luc Mathieu ; in : *L'Usine Nouvelle* n°2.678, 3 juillet 2003, p. 46-48
- >> Les délocalisations d'entreprises, fausse fatalité ou vrai défi/ Institut Wallon d'Études, de Recherches et de Formation ; IWERF, Coll. Bien connaître..., 1994, 58 p.
- >> Les délocalisations d'entreprises/ Denis Horman ; Gresea, 1996, 89 p.
- >> Industry on the move : Causes and consequences of international relocation in the manufacturing industry/ Gijsbert van Liemt ; International Labour Office, World Employment Programme, 1992, 336 p.
- >> Les multinationales et la mise en concurrence des salariés/ Claude Pottier, préf. François Chesnais, L'Harmattan, Coll. Travail et mondialisation, 2003, 252 p.
- >> Relocation outside the European Union/ Norman Pyres ; Parlement Européen, Direction Générale de la Recherche, Working Paper, Social Affairs Series W - 11, juillet 1996, 128 p.
- >> La sous-traitance en périphérie, pratique économique et rapport social d'exploitation (dossier) / Group Croissance, Arquímedes Gonzáles, Laura Guzmán Stein, et al. ; in : *Alternatives Sud* 1, vol. VI, 1er trimestre 1999, 195 p.

Monographies

- >> Cahier de propositions du Collège des chefs et cadres d'entreprise sur l'exercice des responsabilités de l'entreprise/ Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire ; octobre 2001, 25 p.
www.alliance21.org/fr/proposals/final_entreprise_fr.pdf
- >> Délocalisation/ P. Bernard, H. Van Sebroeck, H. Spinnewyn, et al. ; Bureau du Plan, Ministères des Affaires Économiques, 1994, 349 p.
- >> Délocalisations/ José Verdin, Michel Hansenne, Robert Urbain, et al. ; in : *Bulletin de la Fondation André Renard* n°203-204, 1993, 120 p.

Sites

- >> Outsourcing Center
<http://www.outsourcing-center.com/>
- >> Outsourcing Research Center
<http://64.28.79.79/research/outsourcing/>

Les feuilles de route du GRESEA

Forum social européen

Le Gresea, partenaire du Forum social de Belgique, présentait, au FSE de Paris, deux ateliers, en collaboration avec AITEC (Association internationale de techniciens, experts et chercheurs-Paris) et le CETIM (Centre Europe Tiers Monde-Genève). Les deux ateliers, qui ont attiré une trentaine de personnes, portaient sur le thème: "Les multinationales contre le droit au développement, quelles résistances"? Deux grandes questions ont été abordées. D'une part, la "responsabilité" sociale et économique des entreprises, sous un triple éclairage: les fondements du droit au développement (Gazi Hidouci d'Aitec), les multinationales et les droits sociaux et économiques dans le Sud (Stéphanie Treillet, ATTAC-France) et les délocalisations (Claude Pottier (CNRS-Paris). Et, d'autre part, la justiciabilité des droits fondamentaux face à l'impunité des multinationales. Après un rappel, par Denis Horman (Gresea) de différents aspects de cette impunité, Florian Rochat du CETIM a présenté la démarche faite auprès de la sous-commission des droits de l'Homme de l'ONU pour faire progresser ce dossier. Jayan Nayar, de la Fondation internationale Lelio Basso, et du Tribunal permanent des peuples, a mis l'accent sur l'importance de ce Tribunal, avec ses différentes sessions sur les multinationales, et son lien indispensable avec les mouvements sociaux. Le GRESEA réalisera une publication afin d'y donner un plus large écho.

Midis du Tiers Monde

Le Gresea organise une rencontre-débat, dans le cadre des midis du tiers monde, le jeudi 27 novembre 2003 au cncd, sur le thème : "Paysans de tous les pays... contre l'agrobusiness", les invités sont: Jacques Berthelot, chercheur associé au laboratoire dynamique rurales de l'Institut national polytechnique de Toulouse, et Gérard Choplin de la Coordination paysanne européenne. L'après Cancun dans les négociations agricoles, les multinationales de l'agrobusiness et les conséquences de leurs stratégies dans le Sud, la formation des prix agricoles, le dumping, les subventions aux exportations et leurs conséquences pour les petits producteurs locaux, les fondements de la solidarité Nord-Sud entre organisations paysannes et avec les mouvements sociaux, les revendications communes, etc/ : voilà autant de questions qui seront abordées par les deux orateurs

Affaires européennes

La renaissance du comité de liaison des ONG européennes, sous la nouvelle bannière de CONCORD, a conduit le GRESEA à prendre une part active dans deux des groupes de travail récemment mis en place à ce niveau. Il s'agit d'une part du sous-groupe de travail Commerce, instituée dans le cadre du monitoring de l'accord de Cotonou et, d'autre part, du groupe de travail Elargissement de l'Union européenne, qui vise notamment à

promouvoir échanges et actions communes entre ONG de la "nouvelle" et de l'"ancienne" Europe.

Séminaire au Mali

Le Gresea collabore au 2ème séminaire sur la participation de la société civile ACP à la mise en œuvre de l'accord de Cotonou, organisé en décembre à Selingue, au Mali.

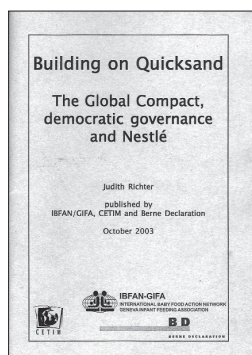
Le séminaire fait suite à la première rencontre organisée en décembre 2002 à Bruxelles, rencontre qui a vu naître le réseau belgo-ACP d'information et de sensibilisation sur l'Accord de Cotonou, dont fait partie le GRESEA. Les objectifs principaux sont de faire le point sur les initiatives entreprises par les membres du réseau et de mettre en place des stratégies d'actions en vue d'un plaidoyer politique pour 2004 et les années suivantes. Le séminaire permettra d'élargir l'échange d'informations sur les enjeux de l'accord de Cotonou aux différents acteurs de la société civile malienne. En effet, outre la trentaine de participants venus de Belgique et des treize pays ACP francophones, une quinzaine d'associations maliennes de différents horizons (agriculteurs, syndicalistes etc.) participeront au séminaire.

A Lire



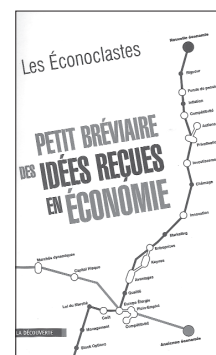
Des ruines du développement / Wolfgang Sachs et Gustavo Esteva, Le Serpent à plumes, coll. Essais/Documents, 179 pages, 12,5 €.

S'il fallait compiler le lexique des termes si puissamment connotés qu'il y a péril à en outiller sa pensée, et dont pourtant l'on ne peut se priver qu'au prix de circonlocutions laborieuses, assurément on y inclurait une entrée pour le fameux développement, notion apparue en 1949 dans la bouche de Truman, qui suggérait par là que tous les pays suivent naturellement une direction unique, une même voie de progrès (celle décrétée par le Nord), faisant fi de la diversité des situations au profit de ce qui est mesurable d'un point de vue économétrique : croissance, PIB/habitant, exportations... Ce schéma mental a perduré et structure encore lourdement nos représentations des rapports Nord-Sud. Déjà édité en 1996, ce livre réunit une collection d'essais parus en revue il y a une dizaine d'années. Tandis que Sachs, écologiste allemand, s'attache à démonter plusieurs des concepts-phares du développementalisme, tels que la misère (amalgamée à tort avec la "pauvreté frugale"), la technologie comme instrument (alors qu'elle tient plus du système et in fine de l'idéologie) ou l'environnement en tant que chasse gardée des experts ; l'économiste mexicain Esteva choisit pour sa part de relater avec sensibilité le désarroi et les résistances des victimes désignées du développement. (F.W.)



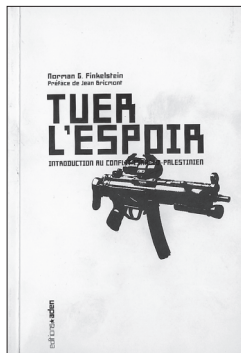
Building on quicksand : The Global Compact, democratic governance and Nestlé / Judith Richter ; IBFAN - GIFA (International Baby Food Action Network - Geneva Infant Feeding Association), CETIM (Centre Europe-Tiers Monde), Berne Declaration, 56 pages, 5 €.

Au Forum de Davos de janvier 1999, un lieu qui est tout sauf anodin, le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan a plaidé pour un partenariat entre agences onusiennes et entreprises transnationales ; un an et demi plus tard naissait le Global Compact. Les multinationales qui s'engagèrent à en respecter les neuf principes (en matière de droits de l'homme, du travail et de protection de l'environnement) se sont octroyé à peu de frais un bénéfice certain en terme d'image - sans doute au détriment de celle de l'ONU... -, faute de dispositions contraignantes. Cette brochure, due à une chercheuse en sciences sociales, pose deux questions fondamentales, illustrées par le cas de Nestlé : en quoi le Global Compact a-t-il modifié les pratiques des grandes firmes, et favorise-t-il la prise de décision démocratique ? Notons que cette charte a désormais son contrepoids : le Citizens Compact, groupement de quelque 70 associations qui promeuvent la coopération entre les ONG et l'ONU afin d'instaurer un réel contrôle de la mise en oeuvre des principes du Global Compact. (F.W.)



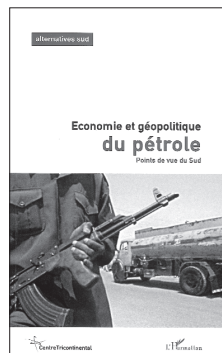
Petit bréviaire des idées reçues en économie / Les Econoclastes, La Découverte, 2003, 237 pages, 16 €.

Le "Petit bréviaire des idées reçues en économie" est un livre pédagogique destiné au plus grand nombre qui tente d'éclairer les débats économiques rendus trop souvent opaques par les hommes politiques et les experts et dont les enjeux sociaux et politiques sont trop souvent éludés. Les "Econoclastes", pseudonyme collectif d'étudiants en économie, s'efforcent de bousculer les idées reçues des "vérités" économiques et agitent les controverses. Parmi quelques-unes des questions posées : "faut-il des fonds de pension pour sauver les retraites ? Les services publics doivent-ils être déréglementés et privatisés ? Le chômage s'explique-t-il par les protections dont bénéficient les salariés et les charges sociales ? Les pays en développement doivent-ils continuer de suivre les politiques que leur imposent les grandes institutions internationales ? Le poids de l'Etat dans l'économie est-il réellement insupportable ?". En ébranlant nos certitudes, cet ouvrage parvient à nous inculquer les quelques notions économiques indispensables pour nous positionner dans le débat trop souvent confisqué par les "têtes pensantes" des médias, ministères, institutions en tous genres. (N.W.)



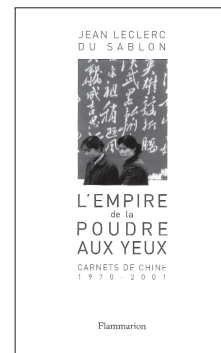
Tuer l'espoir - Introduction au conflit israélo-palestinien / Norman Finkelstein; Editions Aden, 94 pages, 8 €.

Un livre dur et désespérant. Ecrit, comme le souligne Jean Bricmont dans sa préface, par un jeune universitaire américain dont le courage à publier des analyses déplaisantes à l'establishment lui a valu de rejoindre les penseurs "marginalisés, démonisés ou réduits à l'état de parias", ce bref texte coup de poing mérite de faire débat. Sa thèse? Que le sionisme n'a jamais cessé de poursuivre une politique visant à régner sans partage sur un territoire ethniquement purifié. Finkelstein en dégage les deux principales étapes. Politique de transfert de populations, d'abord, à laquelle la première guerre israélo-arabe de 1948 fournira le prétexte le plus flagrant (750.000 Palestiniens expulsés). Et, ensuite, l'opinion mondiale réprouvant ces procédés, la "méthode sud-africaine" avec création, via la formule de la partition (deux Etats distincts), d'un bantoustan palestinien sans cesse grignoté et ghettoifié. La présentation peut paraître manichéenne. Les faits sont, hélas, là pour l'étayer. Lecture glaçante. (E.R.)



Economie et géopolitique du pétrole / Ouvrage collectif sous la direction de François Houtart; Centre Tricontinental-L'Harmattan, 187 pages; 13 €.

Alors que le marché de l'or noir se retrouve au centre des enjeux stratégiques (Russie, Asie Centrale, Irak), voilà un livre qui tombe à point nommé. On retiendra, ici, ces quelques faits, qui se passent de commentaires: en 2020, les Etats-Unis devront importer presque 45% de l'énergie consommée, la Chine, elle, perdra totalement, très prochainement, sa relative autosuffisance énergétique et, en 2030, l'Inde devra importer la quasi totalité de ses besoins, de même que l'Union européenne. Au spectre des guerres futures pour l'eau, il faut donc ajouter celles du pétrole, dont a déjà en avant-goût avec l'invasion américaine de l'Irak. On assistera, en d'autres termes, à une multiplication des interventions "humanitaires", "préventives" et de "maintien de la paix". Voici donc un ouvrage utile pour comprendre, même si le caractère collectif de cet outil, ainsi que la profusion de faits et d'angles d'approches dont il fait étalage, font courir le risque de n'apercevoir que les arbres qui composent cette forêt. (E.R.)



L'empire de la poudre aux yeux / Jean Leclerc du Sablon; Flammarion, 381 pages, 22 €.

Jean Leclerc du Sablon a été le correspondant à Pékin de l'Agence France Presse dans les années 70 et 80. Plus qu'une chronique historique des événements auxquels, aux premières loges, il a assisté, c'est le témoignage d'un amoureux de la Chine ancienne, dont le saccage, d'abord par le maoïsme, ensuite par les bulldozers des McDonald, suscite chez lui un même écoeurément. C'est dire que l'incompréhension, toute parisienne, qu'il manifeste à l'égard de la révolution communiste chinoise meuble ce récit d'oeillères, qui en ôtent beaucoup de son intérêt. Qui sait lire entre les lignes et les anecdotes (dont celle, délicieuse, de la mort en 1971 de Lin Biao, secret de Polichinelle dont les Chinois seront les premiers à s'étonner que l'Occident tarde tant à l'éventer), trouvera ici, cependant, une mine d'informations sur un des rares pays qui envisagent, demain, de faire contrepoids à l'hyperpuissance américaine. C'est ce constat, par exemple: "Quand la Chine joue au matamore, c'est qu'elle veut éviter la guerre." Et inversement... A méditer. (E.R.)

Nouvelles acquisitions du centre de documentation

The new partnership for Africa's development (NEPAD)/ Henning Melber, Richard Cornwell, Jephthah Gathaka, Smokin Wanjala ; Nordiska Afrikainstitutet, 2002, 35 p. - - Accord de l'Etat et droit des Nations Unies : Étude du système juridique d'une organisation internationale/ Jean-François Marchi, préf. Rostane Mehdi ; La Documentation Française, 2002, 397 p. - - Union power in the nigerian textile industry : Labour regime and adjustment/ Cunilla Andræ & Björn Beckman ; Nordiska Afrikainstitutet, 1998, 317 p. - - Promouvoir la compétitivité manufacturière en Afrique subsaharienne/ Augustin Kwasi Fosu, Saleh M. Nsouli, Aristophène Varoudakis ; OCDE, FMI, CREA, 2001, 165 p.

Mise à jour 7 novembre 2003

Menu principal

- Qui sommes-nous?
- Publications
- Centre Doc.
- Nos partenaires



Nos Thèmes
Accords et marchés régionaux
Altermondialisation
Coopération et développement
Développement durable
Emploi et travail
Etat et services publics
Financiarisation et fiscalité internationale
Institutions financières internationales
Multinationales
NTIC
OMC
Responsabilité économique des entreprises
Responsabilité sociale des entreprises

Formation
Les quatre premiers modules de Université des alternatives
Module III : La gouvernance, stade suprême du colonialisme?

Actualité
NOUVEAU OMC : la bonne tutelle

NOUVEAU Du Larzac à Cancun et Genève

Enquête
Le GRESEA lance une enquête internationale sur la

Responsabilité économique des entreprises (English version)

Notre Revue
GRESEA ECHOS

Lettre d'info.
Etant Donnés

Version française : [1], [2], [3], [4]

English version : [1], [2], [3], [4]

Publications
NOUVEAU OMC, radiographie d'une pathologie
Commandez nos Cahiers des alternatives

Cotonou
Les habits neufs de la servitude

Bulletin d'infos du Groupe Cotonou Belgique :
[7], [8], [9]

GRESEA a.s.b.l.

Eue Rooyale, 11 B-1000 Bruxelles - Belgique-

Tél. : +32 2 2197076 Fax : +32 2 2196486

Courriel : gresea@skynet.be

CCE Fortis : 001-1332188-73 T.V.A. : 420-806-883

Visitez www.gresea.be !